



International Centre for Technical and Vocational Education and Training
Centre international pour l'enseignement technique et la formation professionnels

Atelier UNESCO-UNEVOC: La coopération ouest-africaine dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels



Dakar, Sénégal ♦ 28 au 31 mai 2002

Ce rapport a été préparé par le
Centre international UNESCO-UNEVOC ♦ Goerresstr. 15 ♦ D-53113 Bonn ♦ Allemagne
Tél.[+49] (228) 24337-0 ♦ Fax [+49] (228) 2433777 ♦ Courrier électronique: info@unevoc.unesco.org
Site web: www.unevoc.unesco.org

Cette version a été imprimée en janvier 2003

Préface

Le Centre international UNESCO-UNEVOC, successeur du Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC), a débuté ses activités en juillet 2000. Son premier grand projet en Afrique australe a été suivi de plusieurs autres projets dont l'Atelier UNESCO-UNEVOC qui fait l'objet de ce rapport.

Basé sur un lancement d'appel de papiers de discussions, auquel beaucoup d'experts de l'Afrique occidentale avaient répondu, cet atelier a regroupé quelques experts venus du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Léone. Des représentants d'organisations internationales tels l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et l'UNESCO y ont également pris part. Au total, un groupe de 14 personnes s'est consacré trois jours durant à discuter de la coopération ouest-africaine dans le domaine de l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Dans une atmosphère détendue et participative, les représentants de ces pays ont élaboré les activités en cours, organisées par des organisations internationales ou par des bailleurs de fonds. Ils ont ensuite élaboré de nouvelles perspectives quant à la direction que devrait prendre le développement de la coopération sous-régionale dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels afin de mieux satisfaire aux besoins des pays ouest-africains.

Actuellement, les trois organisations internationales présentes à l'atelier sont en contact pour définir leur future coopération sur le terrain ouest-africain conformément à l'une des recommandations de l'atelier.

Ce rapport a été écrit par M. Bachir Diop, Professeur au Lycée Technique Maurice Delafosse de Dakar, qui a eu l'amabilité d'assister à tout l'atelier et de terminer ce rapport dans de brefs délais. J'aimerais bien profiter de cette occasion pour le remercier pour le travail effectué et pour souhaiter aux participants du séminaire de Dakar ainsi qu'à tous ceux qui s'y intéressent, une bonne lecture.

Marion Mitschke
13 janvier 2003

Table des matières

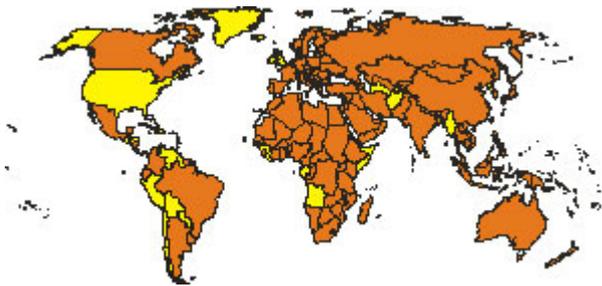
1 Introduction.....	3
1.1 Le Centre international UNESCO-UNEVOC en bref	3
1.2 Cérémonie d'ouverture	4
1.3 Le travail participatif pendant l'atelier.....	7
2 La coopération sous-régionale en EFTP au passé et au présent – cinq présentations.....	8
2.1 Recommandations pour et expériences avec la coopération ouest-africaine en EFTP, par des experts de la sous-région Par M. Papa Kane, consultant	8
2.2 Principe directeur de l'assistance de l'OIT dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle Par M. Christian Joussein, représentant de l'OIT	10
2.3 Le projet international de l'UNESCO pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) en Afrique Par M. Augustin Mariro, Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA)	12
2.4 Le Centre international UNESCO-UNEVOC Par Mme Marion Mitschke	13
2.5 Appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et technique Par M. Hervé Teisseire, Agence intergouvernementale de la Francophonie	15
3 L'inventaire de la coopération sous-régionale en EFTP.....	17
3.1 Une vision pour le futur.....	17
3.2 Collection d'information sur les acteurs.....	19
4 Forces et faiblesses de l'EFTP en Afrique occidentale.....	22
4.1 Quels sont les points forts dans l'EFTP dans mon pays?.....	22
4.2 Quels sont les points faibles dans l'EFTP dans mon pays?	22
5 Planification d'activités concrètes	24
6 Note de synthèse Par M. Papa Kana, consultant	25
7 Annexe.....	27
7.1 Evaluation sommaire de l'atelier UNESCO-UNEVOC	27
7.2 Liste des participants à l'atelier UNESCO-UNEVOC du 28 au 31 mai 2002 à Dakar	31
7.3 Statistiques	34
7.4 Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), octobre 2001	35

1 Introduction

1.1 Le Centre international UNESCO-UNEVOC en bref

1.1.1 Qui est-ce le Centre international UNESCO-UNEVOC?

Le Centre international UNESCO-UNEVOC (le Centre) est un nouveau Centre pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (l'EFTP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Il est le successeur du Project UNEVOC qui avait vu le jour en 1992 et qui avait mis en place un réseau de Centres UNEVOC. Ces centres sont des unités déjà existantes dans les pays à travers le monde et qui coopèrent afin de renforcer le développement et l'amélioration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans les États membres de l'UNESCO.



L'UNESCO a mis en place le Centre international UNESCO-UNEVOC à Bonn avec l'appui du gouvernement allemand. Le Centre est devenu opérationnel en septembre 2000. Le Centre soutient le développement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en consultation et en collaboration étroites avec les États membres de l'UNESCO. Pour mener à bien sa mission, il cherche à mettre en place des partenariats efficaces avec tous les acteurs concernés, en veillant particulièrement à répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins développés. Il met en œuvre à cet effet différents instruments facilitant, en outre, des initiatives de coopération sous-régionale menées en consultation et en collaboration étroites avec les autorités concernées.

1.1.2 Les activités du Centre

Prestation de bourse d'échange et gestion des connaissances

Le Centre facilite l'échange d'expériences, d'innovations et de bonnes pratiques parmi les décideurs et les praticiens de l'enseignement et de la

formation techniques et professionnels. À cette fin, le Centre gère le forum électronique E-forum (www.unevoc.unesco.org/forum/index-f.htm), un service mondial de courrier électronique rassemblant des experts et des acteurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Ce flux permanent d'informations met en contact ceux qui savent et ceux qui ont besoin de savoir, qu'il s'agisse d'États membres, d'institutions ou d'individus.

Le Centre international UNESCO-UNEVOC mise aussi sur les formes traditionnelles de partage des informations. Il publie des ouvrages et des monographies, les travaux de conférences, séminaires et ateliers, de même qu'un bulletin périodique (Bulletin UNESCO-UNEVOC). Ces documents sont disponibles sur le web (www.unevoc.unesco.org/publications/index.htm ou www.unevoc.unesco.org/bulletin) et peuvent également être obtenus en version imprimée ou sur CD-ROM.

Le réseau UNEVOC

Le Centre international UNESCO-UNEVOC est la plaque tournante d'un réseau mondial de plus de 200 Centres UNEVOC installés dans 136 pays. Certains Centres UNEVOC sont des services des ministères de l'éducation, d'autres sont des institutions de formation ou de recherche. Tous sont des organismes spécialisés dans l'enseignement et la formation professionnels.

Les Centres UNEVOC sont consultés lorsque des activités ou des projets sont envisagés ou mis en œuvre par le Centre international UNESCO-UNEVOC. Ils participent à des ateliers et à des séminaires et jouent souvent un rôle central dans ces manifestations. Ils sont également invités à fournir une contribution au bulletin du Centre et reçoivent gratuitement les publications du Centre.

Le Centre développe actuellement toute une gamme d'instruments et de procédures pour faciliter et soutenir davantage les activités du réseau.

Collaboration inter-institutionnelle

Base internationale de ressources pour les activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le Centre international UNESCO-UNEVOC vise à devenir une plate-forme de coopération et d'échange inter-institutionnels.

Développement des ressources humaines

Le Centre s'intéresse aux éléments de formation pour les acteurs clés de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, tels que les décideurs du réseau UNEVOC. L'envergure et la portée des activités menées à ce titre par le Centre sont en pleine expansion. Après avoir commencé par des activités en

Afrique australe et dans le Pacifique (activités axées sur la coopération sous-régionale), les projets mis en œuvre s'étendent à l'Afrique occidentale, à l'Asie centrale, à l'Asie du sud et aux États arabes.

Au stade de la préparation, le Centre s'assure que certains principes essentiels d'action sont respectés: en premier lieu, il veut produire des résultats durables. Le Centre encourage donc les initiatives à long terme.

Dès le départ, il demande aux pays bénéficiaires des apports substantiels pour garantir que les activités soient impulsées par la demande et répondent ainsi aux besoins des pays en question. Le Centre accorde la priorité aux activités qui présentent une démarche transnationale afin de favoriser la coopération et le transfert d'expérience au sein des régions concernées. Les activités sont variées et vont des séminaires et ateliers aux publications, aux discussions par courrier électronique, aux prestations de conseil et à l'échange de personnel.

1.1.3 La coopération sous-régionale

La coopération sous-régionale dans le domaine du développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) a révélé le grand intérêt qu'elle suscite et le considérable potentiel qu'elle possède dans la région de l'Afrique australe. À l'aide d'une réunion d'experts organisée en Afrique occidentale, le Centre international UNESCO-UNEVOC a, avec ses partenaires de la région, recherché quelle coopération sous-régionale existait déjà et sur quels domaines et quelles activités la coopération sous-régionale en matière d'EFTP en Afrique occidentale pourrait porter dans un proche avenir

1.2 Cérémonie d'ouverture

Le séminaire a été ouvert officiellement le 28 mai 2002. Au cours de la cérémonie d'ouverture, sont intervenus successivement: Le Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDa); le Directeur du Cabinet du Ministre de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'alphabétisation et des langues nationales; la représentante du Centre international UNESCO-UNEVOC.

1.2.1 Le Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDa), M. Armoogum Parsuramen

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle,

- Chers collègues représentant les Agences des Nations Unies,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des ONG et de la société civile,
- Chers collègues de l'UNEVOC,
- Mesdames et Messieurs les participants,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter, au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, la bienvenue au BREDa à l'occasion du présent atelier sur la coopération ouest-africaine dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels organisé conjointement par le BREDa et le Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn. Je suis particulièrement heureux d'accueillir Monsieur Mamadou Lamine Gassama, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'alphabétisation et des langues nationales du Sénégal.

Votre présence parmi nous est le gage du ferme engagement des autorités sénégalaises pour le développement de l'éducation comme outil puissant pouvant transformer la société et permettre aux populations de mieux s'épanouir. Je vous prie de bien vouloir transmettre au Ministre, Monsieur Bécaye Diop, nos chaleureuses félicitations pour les actions menées sous sa houlette au Sénégal dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

J'adresse mes vifs remerciements aux participants venant du Mali, de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Léone et du Sénégal, au représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et à celui de l'Organisation internationale du travail pour avoir accepté de se libérer de leurs multiples obligations afin de répondre à notre invitation et prendre part à la réflexion qui démarre ce matin.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs les participants,
l'UNESCO - convaincu que le développement économique et social du monde dépend de notre capacité à mettre en place des systèmes de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels performants, en particulier en raison du lien que ces systèmes permettent de créer entre l'éducation et le monde du travail - mène depuis plusieurs décennies une multitude d'activités dans ce domaine comme bon nombre d'autres organisations parmi lesquelles l'OIT.

Cependant, à Séoul en 1998 lors du Deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel ainsi qu'à Dakar en 2000 à l'occasion du forum sur l'Éducation Pour Tous, il a été recommandé

de multiplier et d'améliorer sensiblement ces actions jugées insuffisantes et parfois inadéquates.

Ainsi, l'un des objectifs annoncés dans le cadre d'actions de Dakar se rapporte spécialement à l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Il nous engage, je cite, «à répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objectifs l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante».

L'UNESCO en tant que partie prenante du mouvement «Éducation Pour Tous» coordonne ce mouvement et contribue à ce qu'il atteigne pleinement son objectif.

C'est dans ce cadre que se situe le présent atelier qui se propose de jeter les bases d'une coopération régionale à long terme en Afrique occidentale dans le domaine de l'EFTP et l'éducation préparatoire au monde du travail.

Au cours des travaux, nous passerons en revue, avec les responsables nationaux concernés, les politiques en la matière; nous partagerons mutuellement nos diverses expériences, identifierons les défis majeurs et verrons comment créer des synergies qui puissent vaincre de façon optimale ces obstacles. Nous déterminerons aussi le rôle que peut jouer l'UNESCO dans le cadre du renforcement de la coopération en EFTP en tant qu'instrument de promotion du bien-être, de la sécurité et de la paix dans notre région.

Cet atelier constitue une seconde expérience du Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn. En effet, un premier atelier sous-régional avec la participation de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) avait été organisé qui a abouti à l'élaboration de huit projets sous-régionaux visant l'amélioration des systèmes d'EFTP. Trois de ces projets sont en cours d'exécution. Il s'agit d'un projet d'utilisation de nouvelles technologies dans l'EFTP, un projet de gestion de connaissances pour faciliter l'échange d'expériences parmi les pays et un projet pour établir un cadre régional de qualifications. Il y a deux semaines, la SADC a accepté officiellement de reconnaître ces huit projets et de leur donner le soutien institutionnel qu'ils méritent. Je formule le vœu que le présent atelier soit aussi fructueux.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, l'EFTP fait partie des priorités de l'UNESCO et du BREDA qui, en tant que Bureau régional dans le domaine de l'éducation, couvre l'Afrique au sud du Sahara. C'est pour vous dire l'importance que nous attachons aux travaux de cet atelier. Nous suivrons avec le plus grand intérêt ses conclusions ainsi que ses recommandations afin de

nous impliquer dans leur mise en œuvre. A l'heure actuelle, une part substantielle des ressources du BREDA est allouée à des activités d'EFTP. Nous continuerons dans cette direction et ne manquerons pas, chaque fois que possible, de nous associer à des initiatives allant dans le sens du renforcement de la coopération entre les États africains pour le développement des ressources humaines dans l'espoir d'influer positivement sur le devenir de l'Afrique.

Chers participants,

Mes collègues et moi serons à votre disposition pour faciliter votre travail. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations et des conseils.

Je vous souhaite un agréable séjour au Sénégal et vous remercie pour votre aimable attention.

1.2.2 Le Directeur du Cabinet du Ministre de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'alphabétisation et des langues nationales, M. Mamadou Lamine Gassame

- Monsieur le Directeur du BREDA;
- Mesdames et Messieurs les représentants des différents Ministères;
- Monsieur le Coordonnateur du Comité des Partenaires au Développement;
- Madame la représentante du Centre international UNESCO-UNEVOC;
- Mesdames, Messieurs les représentants des pays frères du Sénégal;
- Monsieur le Directeur de la Formation Professionnelle;
- Mesdames, Messieurs les Chefs de service;
- Mesdames, Messieurs les représentants des associations partenaires;
- Chers participants, chers invités,

C'est avec un réel plaisir que je me retrouve, ce matin parmi vous, pour procéder, au nom de Monsieur Bécaye Diop, pris ailleurs, à l'ouverture de votre important atelier sous-régional axé sur la planification des projets dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Mesdames, Messieurs, le constat s'impose de lui-même eu égard à la pertinence des enjeux. En effet, thème ne saurait être plus prégnant, et par conséquent, plus mobilisateur que le vôtre, surtout à l'orée du troisième millénaire où, de plus en plus, l'EFTP se profile comme un instrument permettant d'assurer la compétitivité de la production et la performance de l'économie par le truchement de stratégies efficaces et

efficaces mises en œuvre par des ressources humaines de qualité.

On comprend, dès lors, pourquoi depuis plusieurs décennies, la communauté internationale, à travers l'UNESCO et d'autres organismes du système des Nations Unies, participe de manière permanente à l'œuvre d'éducation et de formation de communautés les plus vulnérables.

Cette participation d'ordre technique et financier appelle de la part des États en développement, comme le nôtre, une reconnaissance et des remerciements renouvelés. Car, assurément, ils les aident à intégrer la compétitivité comme un paramètre incontournable du développement, dans un contexte qui a pour noms, Mondialisation et Globalisation.

En effet, le sommet de Jomtien en 1990, celui de Dakar en 2000, présidé par le Chef de l'État, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, a donné lieu à des engagements forts pour assurer à tous les citoyens et à toutes les sociétés une éducation de qualité.

Les deux autres ont été consacrés à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Le dernier en date a été organisé à Séoul, en République de Corée, en 1999, autour du thème central «Education et formation tout au long de la vie: un pont vers l'avenir». Cette rencontre a abouti à des recommandations largement diffusées par l'UNESCO dans les États membres en vue de leur prise en charge dans les politiques nationales d'EFTP.

C'est dans cette perspective que l'État du Sénégal a organisé les Assises Nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, du 31 mars au 2 avril 2001, pour faire le diagnostic des politiques et pratiques d'EFTP au Sénégal, dans l'optique de redéfinir les finalités et les missions du sous-secteur, en ouvrant de nouvelles perspectives.

Au terme d'un long processus de concertation et de partage, les recommandations de ces assises ont été traduites en document de politique dont la validation a été opérée en décembre 2001. L'élaboration du plan d'action et de la lettre de politique sectorielle est prévue du 30 mai au 2 juin 2002 à Saly, avec l'ensemble des acteurs et partenaires, et un accent particulier sera mis sur la planification rigoureuse des actions au sens le plus laudatif du terme.

Mesdames, Messieurs les participants;
Chers invités,

Je suis heureux de constater une concordance de vue très nette entre les grandes ruptures amorcées par notre pays, sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, et les stratégies qui fondent la réflexion à laquelle vous avez

bien voulu convier cet aréopage d'experts venus d'horizons différents.

C'est sans doute cette convergence magnifique qui nous permet encore de mieux apprécier vos objectifs. L'actualité de votre atelier est d'autant plus évidente, qu'à coup sûr, vos conclusions nous permettront d'identifier des axes de coopération et des ressources adéquates, en vue de prendre en charge les actions qui seront identifiées au niveau du document de politique, pour les traduire en projet de développement et d'amélioration de l'EFTP au Sénégal et dans la sous-région. Pour tout dire, les responsables de nos systèmes respectifs attendent beaucoup de vos assises.

Aussi, s'avère-t-il évident, en ce qui concerne le Sénégal, que vos résultats (qui ne pourront être que brillants, et cela ne relève pas d'un optimisme béat, on convient de le préciser), contribueront grandement à alimenter la réflexion autour du plan d'action en perspective.

C'est pourquoi, une fois encore, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales m'a chargé de vous transmettre les chaleureux remerciements ainsi que les vives félicitations du Président de la République, du Premier Ministre, Madame Mame Madior Boye et de l'ensemble du Gouvernement.

Les axes que vous allez tracer, viendront compléter ceux déjà mis en place par le groupe de liaison du Partenariat Inter-États de l'Afrique de l'Ouest (PIEAO), appuyé et encadré par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Le PIEAO a permis, par le biais d'un diagnostic sans complaisance des différents systèmes en vigueur dans les pays de la sous-région, de réfléchir sur les axes stratégiques qui conditionnent la réussite des politiques.

Mesdames, Messieurs, comme vous l'avez si bien constaté, votre initiative vient à son heure et contribuera de manière déterminante, j'en suis persuadé, à l'amélioration des politiques d'EFTP mises en œuvre, pour le plus grand bien de la sous-région et de l'Afrique.

C'est donc dire, chers participants, que les États membres ne remercieront jamais assez l'UNESCO pour sa détermination à appuyer la réforme des systèmes d'EFTP dont les faiblesses ont été déjà mises en exergue par plusieurs études.

C'est le lieu de rendre ici un hommage mérité à l'UNESCO en général et au BREDA en particulier. La détermination de son Directeur, Monsieur Parsuramen, à appuyer les réformes en cours méritent d'être soulignée avec force.

Sont associés à ces remerciements tous les autres partenaires qui œuvrent dans ce sens et dont certains ont pris une part active dans l'organisation du présent atelier.

En souhaitant un plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier sous-régional de planification des projets dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Je vous remercie de votre aimable attention.

1.2.3 La représentante du Centre international UNESCO-UNEVOC, Mme Marion Mitschke

Après avoir adressé des remerciements au Directeur du BREDA, au Directeur du Cabinet et aux participants de l'atelier, Mme Marion Mitschke a annoncé l'objectif du séminaire, à savoir: *Jeter les bases d'une coopération sous-régionale à long terme en Afrique occidentale dans le domaine de l'EFTP et de l'éducation préparatoire au monde du travail.*

Après ces mots d'ouverture, le travail pratique de l'atelier a commencé.

1.3 Le travail participatif pendant l'atelier

En introduction à l'atelier, la modératrice - qui était la représentante du Centre international UNESCO-UNEVOC - a expliqué la forme de modération qu'elle avait choisie. Après un rappel à la soirée précédente pendant laquelle les participants avaient l'occasion de mieux se connaître, elle a annoncé la particularité de cet atelier qui devait se dérouler suivant une méthode de modération apte à obtenir les résultats dans un bref délai. Le succès de l'atelier dépendrait largement de la participation et de la coopération des participants.

La question principale du séminaire était: «Quelle forme est-ce que vous souhaitez pour une coopération sous-régionale en EFTP pour l'Afrique occidentale?»

Pour pouvoir répondre à cette question, il fallait identifier clairement les défis potentiels auxquels l'EFTP se trouve confronté dans plusieurs pays et dresser la liste des priorités.

La modératrice a aussi tenu à rappeler les stratégies employées pendant la phase de préparation:

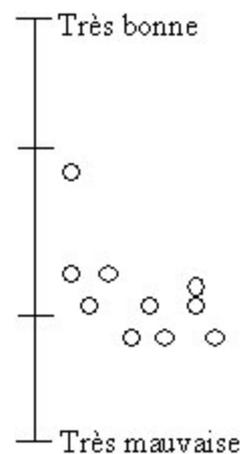
- La réunion des experts;
- La mise en profit des Centres UNEVOC;

- La coopération avec le Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA);
- La mise en profit des contributions des participants des pays de la sous-région, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des autres bureaux de l'UNESCO dans la sous-région.

Enfin, les règles du jeu furent fixées et le rythme du travail annoncé. Le séminaire avait pour thème: « Atelier UNESCO-UNEVOC: La coopération ouest-africaine dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ».

Pour faciliter l'introduction au sujet, une première question a été posée à l'ensemble des participants.

Comment jugez-vous la participation de votre pays dans la coopération sous-régionale?



Les petits cercles représentent la note donnée par chaque participant de l'atelier.

Il a semblé que la réponse était en deçà de «passable» avec une mention «peut et doit mieux faire». Ceci était une première appréciation, l'atelier devant tenter d'apporter des réponses plus claires.

La journée du mercredi 29 mai fut consacrée à l'examen de la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale au passé et au présent. La journée du jeudi 30 portera sur l'avenir, à savoir la mise en place de nouvelles perspectives pour un meilleur développement de l'EFTP en Afrique occidentale.

Le troisième et dernier jour, les participants seront amenés à proposer une planification d'activités concrètes à adresser à la coopération.

2 La coopération sous-régionale en EFTP au passé et au présent – cinq présentations

Cette première partie comptera cinq présentations.

2.1 Recommandations pour et expériences avec la coopération ouest-africaine en EFTP, par des experts de la sous-région Par M. Papa Kane, consultant

Cette première présentation, véritable galop d'entraînement, a été menée de main de maître par l'expérimenté Monsieur Papa Kane. De 1966 à 2002, Monsieur Kane a joué un rôle important dans la conception et la mise en œuvre des politiques, d'abord en tant que Directeur de structures de formation professionnelle et ensuite en tant qu'expert OIT (CIADFOR) et Directeur de l'Equipe Multidisciplinaire de l'Organisation International du Travail (OIT).

Ce parcours exceptionnel justifie le choix de Monsieur Kane pour la présentation générale du thème:

Recommandations pour et expériences avec la coopération ouest-africaine en EFTP, par des experts de la sous-région.

Son expérience ne l'a pas empêché de réunir l'avis de 33 experts de divers pays pour nous entretenir de ce thème.

Les 33 experts avaient préalablement soumis un papier de discussion au Centre international UNESCO-UNEVOC afin de pouvoir participer à la présente réunion. L'invitation de quelques-uns des participants est donc liée à la soumission de leur papier.

La note de synthèse sur les communications relatives à la réunion d'experts fait apparaître un certain nombre de faits majeurs liés aux préoccupations des acteurs et à la situation de l'enseignement technique en Afrique occidentale.

Deux volets sont à retenir:

Volet 1: Diagnostic

Volet 2: Coopération sous-régionale.

Diagnostic

Dans cette partie deux points essentiels ont été développés: La politique et les états des lieux.

Politique

Le tableau peint est sombre: Les politiques en EFTP laissent à désirer, les moyens restent dérisoires. les budgets très insuffisants, des pays qui jadis avaient une bonne assise, ont stagné ou tout bonnement reculé. La situation des enseignants (Moteur de tout développement) laisse aussi à désirer.

État des lieux

La désuétude et l'obsolescence du matériel et des locaux sont le lot de la quasi- totalité des structures d'EFTP.

En effet beaucoup d'équipements mis en place à l'ouverture des écoles de formation ne sont pas renouvelés.

Les inadéquations de certains programmes ont également été soulignées.

- Des expériences nouvelles et de leurs difficultés de mise en œuvre, la rigidité des systèmes;
- La lenteur dans la mise en œuvre ou la non-application des recommandations.

Cependant, on note quelques tentatives pour redresser la barre: la prise en compte de l'apprentissage et de l'informel dans les nouvelles politiques.

En conclusion, les préoccupations des pays de la sous-région sont identiques d'où une demande claire de coopération sous-régionale.

Un appel a été adressé aux organismes internationaux pour une collaboration et une planification des politiques. Ceci justifie le volet 2.

La coopération sous-régionale

L'assistance d'organismes internationaux comme l'UNESCO, le PNUD, l'OIT, la CONFEMEN ou le CAPA existe déjà depuis de nombreuses années.

Cependant, il demeure encore quelques préoccupations. Monsieur Kane s'interroge sur l'avenir de la coopération en général et invite à faire un bilan des expériences déjà réalisées.

Deux points saillants semblent fédérer les propositions des experts:

- La mise en place d'un cadre de concertation sous-régionale pour définir une approche politique commune et la mise en commun des expériences.

- La mise en place de structures de coordination entre les différents acteurs du secteur d'EFTP.

Cette première présentation a aussi laissé entrevoir quelques lueurs d'espoir, comme le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Le domaine de l'éducation et de la formation fait partie des neuf priorités du NEPAD.

Quelques objectifs fixés sont:

- Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international de développement visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2005 soit réalisé;
- S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'informatique et à la télématique;
- Elargir l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer la pertinence de celui-ci par rapport au monde du travail.
- La mise en place du CIADFOR par l'OIT pour le développement d'une collaboration horizontale;
- Le capital humain (le nombre et la jeunesse de nos peuples).

La présentation de Monsieur Kane est suivie d'un débat fructueux suivant une méthode de modération qui consistait à se regrouper par deux et à écrire sur des fiches de couleur différente deux points clés nouveaux de la présentation et deux points à éclaircir.

Une première collecte a donné le tableau suivant :

2.1.1 Quels sont les points clés nouveaux que vous avez retenus de l'exposé?

Une nouvelle forme de coopération et de partenariat	NEPAD: Implication de la société civile
Continuité des politiques en EFTP	NEPAD/EFTP
Le Marketing des formations	Le constat de déficit d'évaluation
Relance et développement de la coopération régionale	L'utilisation de l'expertise locale
Stabilité au niveau de la tutelle	Reconversion des anciens décideurs ou facilitateurs d'aide au développement
Utilisation de main d'œuvre sous-régionale due à la coopération en EFTP	Initiative ivoirienne pour la redynamisation du CIADFOR

2.1.2 Quels sont les points qui mériteraient une clarification ?

Insuffisance de coordination dans les pays	Lien du NEPAD avec l'EFTP?
Acquis du CIADFOR	le NEPAD (abréviation anglaise pour «Nopada»)

Le point 1 ci-dessus («Insuffisance de coordination dans les pays») a été fortement décrié et un appel a été lancé à l'UNESCO, à l'OIT et à l'AIF d'aider à la recherche de solutions, ce qui justifie largement la tenue de l'atelier.

Les points 2 et 4 constituent respectivement des questions et des clarifications quant au lien et à la place que le NEPAD octroie à l'EFTP. C'est ainsi que le texte du NOPADA a été distribué à tous les participants (voir en annexe).

Une lettre du Directeur du Centre interafricain pour le développement de la formation professionnelle est adressée aux Directeurs de formation professionnelle dans les Ministères de l'Education de tous les pays de la sous-région (cf. annexe).

De cette première présentation on peut retenir:

- Des interrogations fortes quant à la place que les gouvernements donneront à l'EFTP et l'espoir que le NEPAD suscite;
- Un appel est lancé aux organismes quant à l'insuffisance de la coordination dans le pilotage;
- L'encouragement des échanges d'enseignants et d'élèves entre pays de la sous-région;
- La dynamisation de la coopération sous-régionale;
- La mise en place de structures pour étudier le processus et les curricula

2.2 Principe directeur de l'assistance de l'OIT dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Par M. Christian Joussein, représentant de l'OIT

M. Christian Joussein a, à son actif, 30 ans d'expérience en formation par alternance. En effet, de 1972 à 1988, il fut successivement enseignant au CFA de Chardeuil et directeur au CFA de Yonne. Il a exercé d'autres hautes fonctions au plan national et international comme l'indique bien ce parcours: De 1988 à 1991: Chambre de commerce et d'industrie de Brest, Directeur de l'Institut de formation (IFAC). A partir de 1991: Système des Nations Unies, Expert, Chef de projet (17 pays d'Afrique et d'Europe).

Selon Monsieur Joussein, «l'EFTP est une garantie contre la marginalisation et la pauvreté, l'EFTP est une garantie pour le développement des compétences et la compétitivité».

Sa communication comprend trois volets:

L'historique, le développement des interventions de l'OIT et le nouveau cadre d'intervention de l'OIT.

Historique

La recommandation n°150 fut formulée en un moment où les États étaient concepteurs-financiers, organisateurs et bénéficiaires de l'EFTP. De ce fait, l'OIT assista les États demandeurs conjoncturellement dans la création de ministère de tutelle et à la mise en œuvre de politiques de formation professionnelle.

De la même façon un appui réel fut amené sur la création et l'équipement de structures telles que le Centre National de Qualification Professionnelle (CNQP Sénégal), d'Office National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONFEP).

En 1985, les politiques d'austérité et d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Woods poussent les États à ne plus recruter.

L'OIT est dans l'obligation de soutenir la création d'observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle, les premières structures de coordination école/entreprise.

Le principe de partage des coûts est accepté par tous d'où la logique d'une cogestion des fonds de l'EFTP pour des formations pointues, des perfectionnements et des formations continues.

Développement des interventions de l'OIT

La consolidation des acquis entraîne la mise en place de structures à trois niveaux (politique, observatoire de l'emploi, fonds de financement).

Proposition de modèles d'organisation de l'apprentissage tenant compte des réalités d'où un élargissement de l'offre de formation et une meilleure prise en compte de la formation professionnelle informelle.

Les interventions de l'OIT sont allées jusqu'aux micro financement, l'entrepreneuriat, la gestion etc...

Il n'existe pas de politiques spécifiques pour la sous-région, mais l'OIT a mis en œuvre le programme appelé "Emploi pour l'Afrique".

Le nouveau cadre d'intervention de l'OIT

La prochaine de l'amendement 150 en juin 2003 jette les bases d'une réforme profonde axée sur cinq niveaux:

- Investissement stratégique dans l'éducation;
- Amélioration du niveau d'instruction des pays les plus pauvres et promotion des compétences qui sont indispensables dans tous les emplois, éducation de base et alphabétisation, développement des compétences de base au travail;
- Promouvoir l'acquisition de connaissances tout au long de la vie par la réforme des systèmes d'éducation et de formation professionnelle;
- Reconnaître toutes les compétences quelle qu'en soit l'origine;
- Intensifier le dialogue social sur la formation professionnelle car la recherche de consensus entre les différents partenaires de l'EFTP est un gage de succès.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu la création d'alliance globale entre divers organismes. L'OIT y travaille déjà sur le plan national, régional et international, et encourage des initiatives prises dans le cadre du programme "Éducation Pour Tous".

L'OIT participe au groupe de travail mis en place en juillet 2001 conjointement avec l'UNESCO. Dans le même cadre, l'OIT collabore avec le Centre international UNESCO-UNEVOC, les institutions de Bretton Woods, les autres agences d'exécution du système des Nations Unies, les banques de développement et la coopération bilatérale.

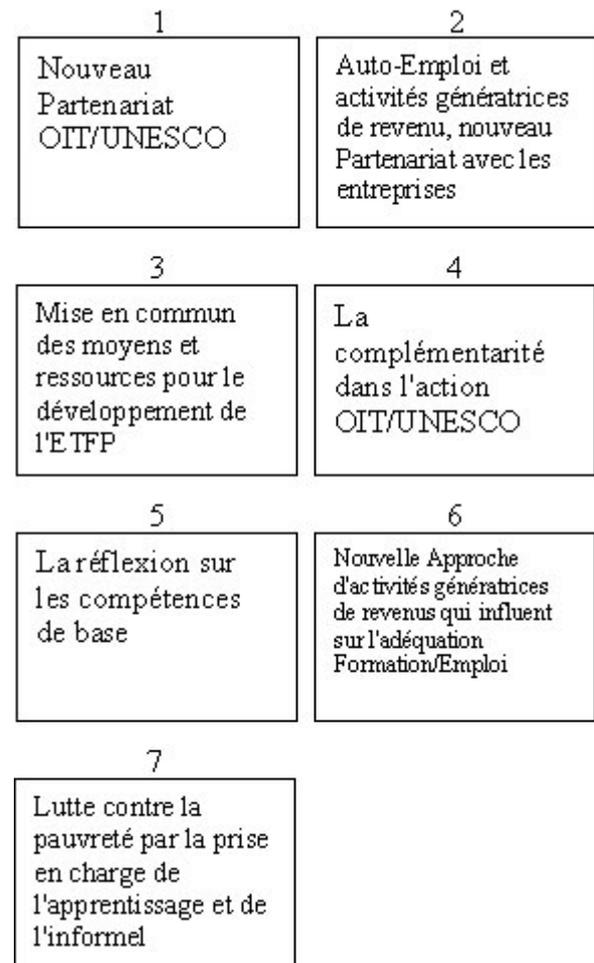
En conclusion, Monsieur Joussein a attiré l'attention sur deux faits majeurs qui laissent présager la future collaboration OIT/UNESCO:

- Le programme national d'Education - Formation - Emploi (EFE) mis en œuvre au Tchad (1990);

- Le programme de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches.

La question suivante a ensuite été posée aux participants :

2.2.1 Quels sont les points clés nouveaux que vous avez retenus de l'exposé?



Pour les points 1 et 4: Les séminaristes ont, à l'unanimité, encouragé le partenariat et exhorté l'OIT et l'UNESCO à un meilleur dynamisme dans ce sens.

Pour les points 1, 4 et 3: La mise en place d'un cadre de concertation, de coordination et de supervision pour que les politiques définies soient bien menées.

Pour les points 2 et 6: Les institutions internationales ont un rôle important à jouer pour que les futurs produits de l'EFTP puissent, séparément ou sous forme de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), créer leur propre emploi et que le fossé école/entreprise soit le plus faible possible.

Pour le point 7: L'apprentissage et l'informel qui nourrissent plus de 70% de nos populations et

emploient presque le même taux méritent une sérieuse prise en charge. De ce fait les séminaristes recommandent à l'OIT en partenariat avec l'UNESCO, l'AIF et d'autres organismes à militer en faveur de politique visant l'encadrement et la formation de cette importante frange de la population.

2.2.2 Quels sont les points qui mériteraient une clarification ?

Le point sur l'alliance globale clarification JOBS	Sources de financement - de l'OIT - du Centre international de Turin
Raisons (si elles sont connues) du mauvais fonctionnement de certains observatoires en Afrique	Modèle préconisé par la formation des jeunes malgaches
Mécanisme de gestion des micros-crédits	

Des réponses claires ont été apportées à toutes ces questions. Le document «*Stratégies d'emplois pour la réduction de la pauvreté en Afrique dans le cadre du programme des emplois pour l'Afrique*», édité par l'OIT a été distribué à l'ensemble des séminaristes.

Réponse au point 3:

- Les modes de fonctionnement;
- Les cloisons entre les différentes structures;
- La gestion de l'information;
- L'acquisition et le traitement des données;
- Le déficit de l'interaction entre la formation, les entreprises et les Ministères de l'Emploi.

Le manque de statistiques fiables en ce qui concerne les orientations politiques, les objectifs visés, les cibles et les résultats attendus constituent autant de manquements qui pèsent lourdement sur les structures telles que les observatoires.

2.3 Le projet international de l'UNESCO pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) en Afrique

Par M. Augustin Mariro, Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA)

M. Augustin Mariro est spécialiste du programme au Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA). Cette présentation comprend deux parties: Origine et tendances actuelles.

Origine

Deux textes clés avant la résolution 1.8 de la conférence générale de l'UNESCO à sa 26^e session sont à retenir:

- La mise en œuvre de la recommandation révisée sur l'EFTP adoptée par la conférence générale à sa 18^e session;
- La convention internationale sur l'enseignement technique et professionnel (résolution 1.8 de la conférence générale à sa 25^e session).

Un plan d'actions en deux points a été mis sur pied:

- Une réunion régionale sur l'élaboration des programmes de l'enseignement technique et professionnel et mise en place d'un réseau UNEVOC pour la région Afrique (Nairobi, 18 au 23 octobre 1994).
- Collecte d'informations sur l'enseignement technique et professionnel en Afrique.

Pour arriver à ces buts, l'UNESCO a réalisé les actions suivantes:

- Constats d'étude sur l'EFTP pour 3 pays (Swaziland/Mozambique/Cap-Vert);
- Suivi du séminaire de Brazzaville (24 - 28 août 1992). Thème: Tendance et évolution de l'EFTP;
- Répertoire des institutions d'EFTP d'une trentaine de pays;
- Deux projets pilotes au Sénégal et en Ouganda sur la coopération entre institutions d'EFTP et les entreprises;
- Six études de cas dans six pays: Cameroun, Kenya, Ghana, Madagascar, Nigéria et Zimbabwe (sur le rôle de l'EFTP et les entreprises);

- Enquête sur les politiques, les textes institutionnels et les modes de financement (une douzaine de pays);
- Du 19 au 23 septembre 1994, une réunion sur la méthodologie de l'élaboration des programmes, coorganisée par le Bureau Régional et l'Institut pédagogique d'Abidjan;
- Création d'un prototype de programmes, expérimentations et évaluations informatiques.
- Symposium régional pour les décideurs. Le plan d'action issu de ce symposium a servi pour la mise en œuvre des activités de 1995 à 1999.
- Mise en place de projets pilotes en 1997-1998 dus à la consultation régionale de conception et de mise en œuvre du programme de formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés (BREDA à Lomé, 1996);
- Formation d'une cinquantaine de jeunes dans quatre métiers: tailleurs, menuiseries bois et métallique, boulangers, en Ouganda;
- Formation professionnelle de femmes et filles centrafricaines;
- Séminaire sur la coopération institution de formation/entreprise, Ouagadougou, 10-14 février 1997.
- Séminaire sur internet.

Dans son objectif d'améliorer les programmes et matériels didactiques dans la perspectives de connecter les différents Centres UNEVOC, l'UNESCO a aussi réalisé les actions suivantes:

- Séminaire sous-régional sur la définition des politiques nationales en matières d'EFTP au-delà du secteur formel (Nairobi, 15-19 septembre 1997);
- Une vision commune intitulée «Plan d'action de Nairobi pour l'enseignement technique et professionnel en Afrique»;
- Séminaire sur les perspectives de l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de communication dans l'EFTP et dans l'enseignement supérieur. Ce séminaire a rassemblé des experts des pays suivants: Burundi, Ouganda, RD Congo et Rwanda.
- En 2000 un atelier a rassemblé les participants venant de 14 pays membres de SADC pour encourager et stimuler le partenariat en EFTP parmi les pays d'Afrique australe. Cet atelier était organisé par le Centre international UNESCO-UNEVOC. Pour le Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn et le gouvernement de Botswana, cet atelier a abouti à un ensemble de projets pilotes soumis aux bailleurs de fonds en vue de leur mise en œuvre.

Tendances actuelles

Le Programme International de l'UNESCO à long terme pour l'EFTP est un résultat du Deuxième

Congrès international de l'UNESCO sur l'EFTP. Il contient l'ensemble des recommandations formulées par le Congrès. Il vise trois objectifs:

- Renforcer l'EFTP en tant que composante intégrale de l'apprentissage tout au long de la vie;
- Orienter l'EFTP vers le développement durable;
- Assurer l'EFTP pour tous.

Voici quelques activités principales qui se résument au suivi des recommandations de Séoul:

- Un atelier sous-régional sur la formation et le recyclage des chefs d'établissements d'EFTP en Afrique Centrale (Yaoundé 2001). Les thèmes suivants ont été développés: promouvoir l'autofinancement des établissements d'EFTP; assurer la maintenance des équipements et des infrastructures scolaires; assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements d'EFTP; promouvoir la coopération sous-régionale.
- Un atelier sous-régional sur la promotion et la réforme de l'enseignement technique et la formation professionnelle en Afrique (Kampala, 10-13 décembre 2001) organisé par la Commission nationale de l'Ouganda pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO/BREDA. Un certain nombre de recommandations ont été formulés notamment sur les curricula, le recyclage des enseignants, la consultation avec les entreprises, etc.
- Atelier sous-régional sur la formation à l'entrepreneuriat et aux initiatives privées des jeunes (Abidjan, janvier 2002), organisé par la Commission nationale ivoirienne de l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO/BREDA. Le but était d'élaborer un module de formation à l'entrepreneuriat.

2.4 Le Centre international UNESCO-UNEVOC Par Mme Marion Mitschke

Cette présentation a tenté de répondre à deux questions: Qui est le Centre international UNESCO-UNEVOC? Qu'offre t-il?

Pour y répondre, la modératrice du séminaire a développé trois points essentiels: La création du centre, les quatre piliers et un exemple de coopération sous-régionale.

La création du Centre

L'UNESCO intervient dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel depuis plus de 40 ans. Son programme a évolué avec les changements scientifiques et technologiques, les réalités socio-économiques et les politiques de développement des ressources humaines des États membres.

À la fin des années 80, les États membres ont exprimé leur souhait de voir l'UNESCO jouer un rôle plus actif dans le renforcement de l'enseignement technique et professionnel. Le premier Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel de l'UNESCO, qui s'est tenu à Berlin en 1987, avait suggéré qu'

"...un plan international d'action soit élaboré pour le développement de l'enseignement technique et professionnel et pour la promotion de la coopération internationale dans ce domaine", et que "..." l'UNESCO soutienne l'établissement d'un centre international de recherche et développement en enseignement technique et professionnel".

À partir des résultats d'une étude de faisabilité d'un tel centre international, l'UNESCO décida de lancer le Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC). En vertu d'un accord avec l'Allemagne, l'Unité de mise en œuvre UNESCO-UNEVOC de Berlin fut mise en place en 1993. Son programme initial avait pour priorités

- de développer les systèmes d'enseignement technique et professionnel des États membres;
- de renforcer les infrastructures nationales de planification;
- de faciliter la coopération internationale.

Une évaluation externe de l'UNEVOC menée en 1996/1997 a abouti à la recommandation de transformer le projet UNEVOC en une structure plus permanente et de créer un centre international.

En juillet 2000, l'UNESCO et le gouvernement allemand ont signé un accord relatif à l'installation à Bonn du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Le Centre est devenu opérationnel en septembre 2000.

Depuis ses débuts, l'UNESCO s'est concentrée surtout sur l'enseignement technique et professionnel relevant des systèmes éducatifs, tandis que l'Organisation internationale du travail (OIT) s'intéressait davantage à la formation pratique en usine, en atelier ou en centre de formation spécialisé.

C'est au deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, qui s'est tenu en 1999 à Séoul, en République de Corée, que les

participants de 130 pays ont convenu de considérer "enseignement technique et professionnel" et "formation professionnelle" comme les deux faces d'une même médaille, appelant l'UNESCO et l'OIT à développer *"un concept commun de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)..."*.

Les activités du Centre international UNESCO-UNEVOC

La gestion des connaissances, le développement des ressources humaines, le réseau UNEVOC et la coopération inter-agence sont les quatre piliers.

Le premier pilier, la gestion des connaissances, permet de faciliter l'échange d'expériences de pratiques entre les acteurs de l'EFTP, l'utilisation des formes traditionnelles de communication telles que la publication d'ouvrages, de travaux de séminaires et de bulletins périodiques sont complétés par un service mondial de courrier électronique (forum électronique).

Quant au deuxième pilier, le développement de ressources humaines, les activités menées sont en pleine expansion. En effet, commencées en Afrique australe et dans le Pacifique, elles s'étendent aujourd'hui en Afrique occidentale, en Asie et dans les États arabes. Ces activités sont nourries par les initiatives des pays bénéficiaires du Centre international UNESCO-UNEVOC.

Le réseau UNEVOC constitue le troisième pilier avec plus de 200 centres dans 136 pays. Certains centres sont des services des ministères de l'éducation ou des structures de recherche ou de formation professionnelle. Les centres sont consultés lorsque des projets ou activités sont envisagés ou mis en œuvre par le Centre international UNESCO-UNEVOC.

Le quatrième pilier, la coopération inter-agences, vise à développer une synergie pour la mise en place d'un partenariat véritable et durable entre différentes institutions sous-régionales, régionales et internationales.

Exemple de l'Afrique australe

La coopération sous-régionale dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels constitue une préoccupation essentielle du Centre international UNESCO-UNEVOC de Bonn.

La première grande initiative du Centre a été "Apprendre pour la vie, le travail et l'avenir: stimuler les réformes en Afrique australe par la coopération sous-régionale". Cette initiative avait été lancée conjointement avec le Département de l'enseignement et de la formation professionnels du Ministère de

l'éducation lors d'un séminaire organisé à Gaborone, au Botswana, en décembre 2000.

Les participants au séminaire se sont penchés sur un certain nombre de défis communs aux pays de l'Afrique australe et élaboré, dans le but de relever ces défis, des propositions de projets de suivi. Cette démarche menée à partir de la base, faisant appel dès le départ à de nombreux experts et décideurs, visait à faire en sorte que les besoins des pays soient au centre des préoccupations et que les résultats de ses projets s'inscrivent dans la durée. La présentation des résultats du séminaire aux représentants des agences donatrices a ajouté une nouvelle dimension à cette initiative.

Depuis, le Centre international UNESCO-UNEVOC a préparé des initiatives similaires dans d'autres régions: en Asie du sud, en Asie centrale, dans les États arabes, dans les petits États insulaires du Pacifique et – voilà la raison pour laquelle l'atelier UNESCO-UNEVOC prend place – en Afrique occidentale.

A la fin de ces communications des discussions ont permis de répondre aux questions suivantes:

2.4.1 Quels sont les points clés nouveaux que vous avez retenus des deux derniers exposés?

Collaboration UNESCO-OIT	Facilitation coopération UNESCO-OIT
Partenariat engagé depuis Bamako (Assises) avec l'UNESCO	La procédure de coopération et les résultats attendus
Document adapté à l'UNEVOC en 1995	

Nous remarquons que 4 sur 5 des points nouveaux mentionnent la collaboration entre UNESCO/OIT ou UNESCO/AIF ou tout autre organisme d'aide au développement. De l'avis des séminaristes, il est nécessaire que les organismes de coopération s'asseyent autour de la même table pour définir ensemble leurs approches.

2.4.2 Quels sont les points qui mériteraient une clarification ?

Liens entre AIF-UNESCO-OIT	Apport de l'UNEVOC (en plus de l'information)
Les populations ciblées	- Copie de la convention de 1989 UNESCO - Niveau de mise en œuvre des recommandations de Séoul
Qui va équiper les structures en outils Internet ?	

Les recommandations de Séoul ont servi de référence même si le niveau de leur mise en œuvre a suscité quelques interrogations.

Une copie de la Convention et des Recommandations se trouvent en annexe.

Les débats ont été riches et passionnés, expression de l'engagement qui habitait l'ensemble des séminaristes.

2.5 Appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et technique

Par M. Hervé Teisseire, Agence intergouvernementale de la Francophonie

Monsieur Teisseire a passé en revue quelques dates importantes comme 1996 à Liège, 2002 à Paris, en passant par Bamako en 1998.

Les Assises de Bamako 1998 constituent une date charnière. Pendant cette rencontre, quatre principes directeurs ont été posés. Ces principes fondent la vision de l'AIF et partenaires de l'EFTP pour la sous-région:

- Rôle central de l'État;
- Pilotage de l'offre de formation par la demande;
- Processus de formation tout au long de la vie;

- Formation fondée sur l'approche par compétences.

Cette communication a permis de rappeler les objectifs visés:

- Identifier et valoriser des ressources régionales;
- Développer des compétences en ingénierie de formation;
- Créer une banque de ressources et une base d'experts.

Les conclusions

- Mise en place de structures de concertation, de coordination et d'échange;
- Appui aux stratégies nationales et régionales en ingénierie de formation;
- Mise en place de partenariats internationaux pour favoriser l'échange sur les démarches, les méthodologies, les outils pédagogiques et d'apprentissage, mettre en synergie les différents programmes des opérateurs francophones.

Le projet est démultiplié dans six régions francophones avec des objectifs similaires aux objectifs fixés lors des Assises de Bamako.

Il est décliné en trois phases :

- Dispositifs régionaux de partenariat inter-États;
- Base documentaire d'information et d'échanges;
- Tables rondes pour le financement du développement de la FPT.

Un dispositif régional pour l'Afrique occidentale a exécuté le programme comme suit:

- Mars 1999: séminaire de sensibilisation;
- Février 2000: Axes prioritaires de partenariat;
- Novembre 2000: Programme d'action;
- 2001: Mission transnationale d'identification et d'échanges;
- 2002 - 2003: Activités de partenariat;
- Politique de financement de la FTP;
- Formation des gestionnaires d'établissement pratiques de formation dans le secteur informel;
- Répertoire régional des formations;
- Répertoire des personnes ressources et des centres ressources régionaux.

En perspective, il reste les deux points suivants:

- Le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle et technique dont un cadre de référence est mis sur place;
- La table ronde pour le financement du développement de la FTP.

2.5.1 Quels sont les points clés nouveaux que vous avez retenus de l'exposé?

Continuité Suivi régulier des politiques	Coopération étendue sur les 8 pays de la sous région
--	--

-Base des savoirs francophones -Ingénierie de formation	Nouveau concept de Partenariat Régional
--	---

Mise en place de dispositifs Nationaux, sous régionaux Régionaux (observatoire Formation Emploi)	Objectifs identiques pour UNESCO et Francophonie
--	--

Partenariat naissant entre les Etats, grâce à l'AIF

Le point 1: De l'avis des séminaristes, la politique de l'AIF est cohérente et le suivi régulier.

Les points 4 et 5: Le succès rencontré par l'AIF dans sa mise en place de dispositifs nationaux, sous-régionaux et régionaux, pourrait servir d'exemple pour la mise en place d'observatoires nationaux, sous-régionaux, voir régionaux.

Le constat que l'AIF, l'OIT et l'UNESCO ont un bon nombre d'objectifs identiques, d'où la nécessité et l'urgence d'une collaboration plus franche.

La coopération réussie par l'AIF pour les huit pays de la sous-région a été soulignée.

2.5.2 Quels sont les points qui mériteraient une clarification ?

Nette évolution de la collaboration UNESCO-OIT mais manque de visibilité au niveau des écoles EFTP	Collaboration entre les différentes coopérations Belges, Françaises etc...
Citer les pays dans lesquels les rencontres se sont effectuées	Rôle à terme des personnes ressources (Capitalisation dans les pays)
Etat d'exécution des conclusions des Assises de Bamako	Approche par compétence
Mise en œuvre quand ?	Harmonisation des politiques de FPT

Les points 1, 2 et 8 sont des suggestions et recommandations

Le point 4: Mise en place d'une structure composée de personnes ressources pour réfléchir, sensibiliser dans chaque pays et dans la sous-région.

Pour les points 3, 5 et 7: Des réponses claires furent apportées sur l'état d'exécution des conclusions de Bamako. Toutes les rencontres qui ont eu lieu dans la sous-région ont été passées en revue.

Le point 6: La formation des ressources de l'EFTP en approche par compétence devient urgente; c'est pourquoi elle constitue une recommandation forte du séminaire.

Les cinq communications qui ont fait l'objet de beaucoup de discussions ont permis de tracer plusieurs tableaux constitués de points nouveaux et de points à clarifier.

3 L'inventaire de la coopération sous-régionale en EFTP

La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à faire l'inventaire de tout ce qui a été fait dans le domaine de la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale et de développer une vision pour le futur.

Pour commencer, les participants de l'atelier ont été demandé par qui a été organisée la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale au passé. Dans des groupes de trois à quatre personnes, les réponses ont été développées et puis après visualisées dans les racines de l'arbre (voir ci-dessous, chapitre 6).

La question suivante était par qui est actuellement organisée la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale. Comme avant, dans des petits groupes, les réponses ont été élaborées et puis collées dans le tronc de l'arbre (voir ci-dessous, chapitre 6).

L'arbre montre clairement la vaste gamme d'essais d'organiser une coopération sous-régionale en EFTP parmi les pays de l'Afrique occidentale. Pourtant, dans les discussions qui suivaient, l'impression se manifestait qu'il y avait à peine une approche bien structurée à la coopération sous-régionale en EFTP, mais que les cas de coopération sous-régionale arrivent surtout par accident.

3.1 Une vision pour le futur

Pour développer une vision pour le futur, les participants ont été demandé de se mettre en groupes de trois personnes. Chaque groupe avait la tâche de répondre avec un petit article de journal à la question suivante:

Qu'est-ce qu'on peut lire en 2007 dans le plus grand magazine international de l'EFTP sur les progrès que l'EFTP a fait en Afrique occidentale entre 2002 et 2007?

En réponse à cette question, quatre articles ont été produits par quatre groupes de travail.

Article 1: L'EFTP - Que de progrès

Depuis l'année 2002 et grâce aux actions menées conjointement par des agences de coopération et des partenariats inter-États, l'EFTP n'a cessé de faire des progrès sur:

- Politique dynamique de construction et de rénovateurs des établissements;

- Formation qualitative et quantitative (initiale et continue) - disponibilité des ressources humaines;
- L'octroi aux structures de formation d'équipements adaptés et de pointes;
- La mise à jour des contenus de programmes de formation et l'introduction de la formation par alternance;
- La facilitation de l'accès et le maintien surtout pour les filles;
- L'harmonisation des référentiels de formation et de qualification au niveau de la sous-région;
- Tous les diplômés de l'EFTP trouvent un emploi (comme salariés ou auto-employés).
- Le réseau UNEVOC sous-régional est dynamique et productif.

Article 2 : Vision: Progression

Les objectifs assignés aux plans décennaux des différents pays commencent à porter leurs fruits.

En effet, l'alphabétisation, la scolarisation universelle dans les pays en vue de doter les apprenants de compétences de base ont été largement atteintes.

Cependant un point mérite d'être souligné avec force. Comment arriver à assurer la pérennité de toutes les actions menées pour la formation permanente (ou continue), la formation tout au long de la vie, le problème de ressources humaines, le problème du financement.

La compétitivité de nos entreprises modernes et artisanales encore fragiles est posée, le risque d'annihiler tout ce qui est déjà entrepris reste réel. Heureusement un sommet des chefs d'État de la sous-région est fixé (2007) pour trouver des solutions idoines.

Dans l'ensemble de la sous-région nous constatons des succès indéniables, il faut cependant regretter le manque de volonté politique de la part de certains États et de certains partenaires au développement qui tendent à freiner la dynamique ainsi enclenchée.

Article 3 : L'EFTP - Véritable levier de développement pour la sous-région ouest-africaine

- Le climat social apaisé entraînant une grande stabilité dans nos pays;
- Un nombre plus important de jeunes qualifiés;
- Un nombre plus important de filières de formation (agriculture, horticulture, maritime, artisanale, boulangerie, etc.);
- Nombre plus important de jeunes insérés entraînant une plus grande valeur ajoutée aux produits de la sous-région, conséquence

immédiate la valorisation du travail manuel favorisant l'émergence d'une culture technologique et la prise en charge de l'apprentissage et de l'informel.

Tous ces résultats ont été possibles grâce à un certain nombre d'actions dont:

- Partenariat fécond national et international entraînant un plus grand nombre d'échanges en interne et en externe (les différentes structures d'EFTP dans un même pays et entre les pays de la sous-région);
- La mise en commun de nos moyens matériels financiers et humains;
- La spécialisation des pays - Exemple: Côte d'Ivoire / Sénégal, Formation maritime pêche, etc.;
- La mise en place de programmes adaptés à la satisfaction des besoins de la sous-région;
- Une plus grande collaboration au niveau des organismes, coordination des politiques et financement au niveau national et international;
- La mise en œuvre correcte des politiques définies ensemble sur les programmes, les infrastructures, les moyens, la formation continue...etc.

Article 4: L'Afrique - Berceau du développement mondial

En cinq années, la mutation des systèmes de formation professionnelle et technique de notre continent permet de constituer le capital humain nécessaire pour la croissance de nos pays. Les investissements en cours créent suffisamment d'emploi pour assurer un taux d'insertion des jeunes encore inespéré au début du siècle. En plus, nos pays forment aujourd'hui les bras qui pallient au déclin démographique de l'Europe, garantissant ainsi le maintien des équilibres mondiaux et la paix sociale.

Ces quatre articles expliquent si besoin en été le sentiment d'engagement qui animait les séminaristes.

Les articles dans leur ensemble sont très optimistes et ont tous mis le doigt sur un ensemble d'actions et de résultats qui constituent les feuillages et les fruits de l'arbre donné ci-dessous.

Cependant les fruits attendus dépendent beaucoup d'un passé solidement ancré (racines) et d'un présent (tronc) qui demande une prise en main vigoureuse ne souffrant d'aucune complaisance.

3.2 Collection d'information sur les acteurs

3.2.1 Question 1: Par qui a été organisé la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale au passé?

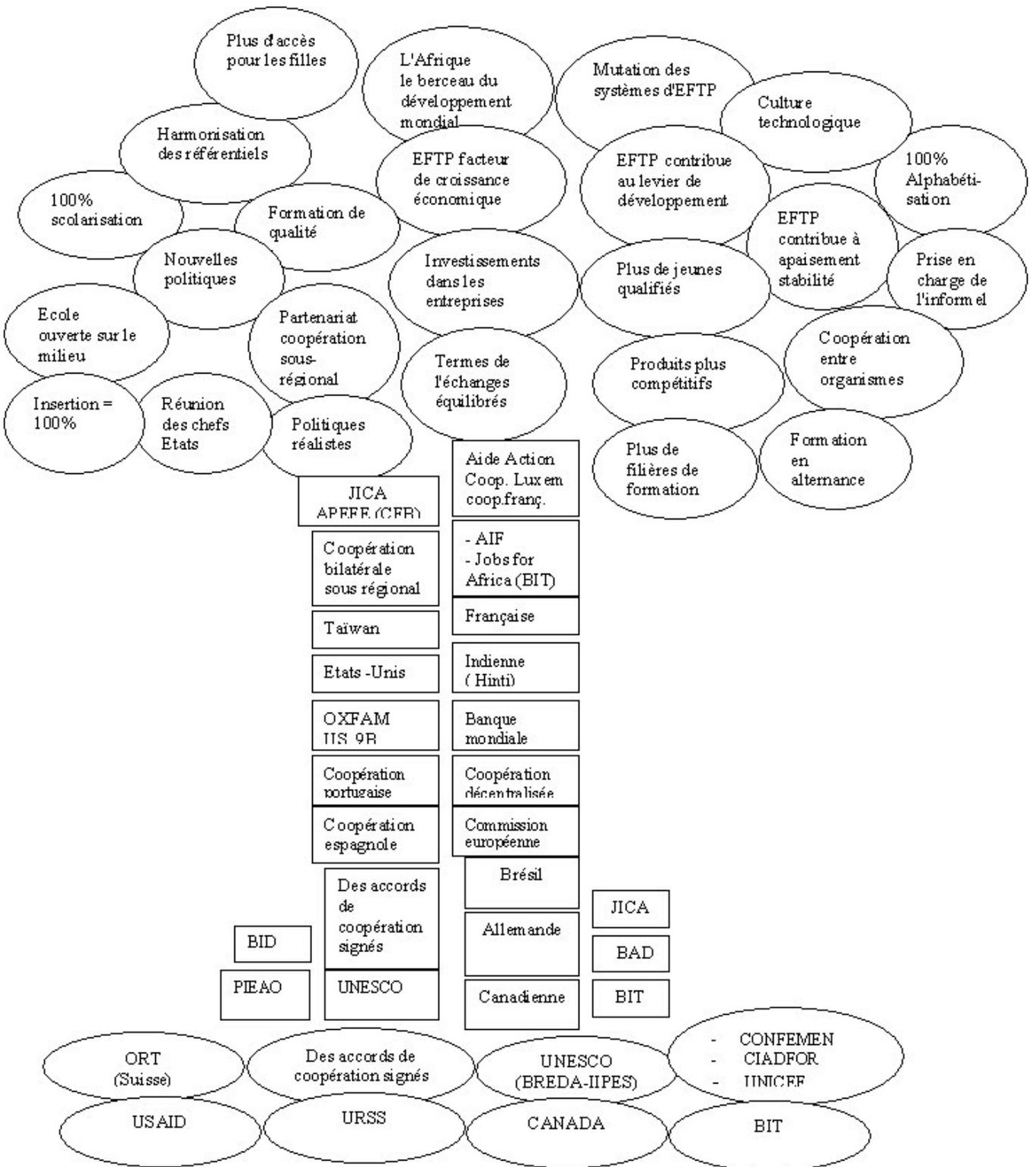
Les réponses se trouvent à la racine de l'arbre ci-dessous.

3.2.2 Question 2: Par qui est actuellement organisée la coopération sous-régionale en EFTP en Afrique occidentale?

Les réponses se trouvent au tronc de l'arbre ci-dessous.

3.2.3 Question 3: Qu'est-ce qu'on peut lire en 2007 dans le plus grand magazine international de l'EFTP sur les progrès que l'EFTP a fait en Afrique occidentale entre 2002 et 2007?

Les réponses se trouvent dans le feuillage de l'arbre ci-dessous.



4 Forces et faiblesses de l'EFTP en Afrique occidentale

Les discussions successives ont permis de donner les points forts et les points faibles de l'EFTP concernant les domaines suivants: la formation des formateurs, les structures de formation, les programmes et niveaux, le financement, le pilotage.

Par groupe de deux, les participants ont rempli des fiches pour les forces et les faiblesses et les ont présentées devant tous les participants.

Ce *brainstorming* a permis d'obtenir deux tableaux à adresser par la coopération sous-régionale: pour les forces et pour les faiblesses. Les points forts sont ceux qui peuvent être renforcés d'avantage en vue d'une diffusion dans d'autres pays de la sous-région. Les points faibles peuvent être améliorés.

4.1 Quels sont les points forts dans l'EFTP dans mon pays?

Après avoir recueilli les points des différents sous-groupes, les participants ont été amenés à classer ces points par ordre de priorités en matière d'EFTP en Afrique occidentale. La question était: « Quels sont les points forts qu'on peut renforcer ou diffuser avec l'aide de la coopération sous-régionale? »

Les réponses ont été regroupées comme suit:

Rang 1: (13 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Relations écoles/entreprises
Rang 2: (11 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'école de formation de formateurs
Rang 3: (9 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Approche par compétence
Rang 4: (8 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures d'étude des programmes, en incluant les utilisateurs de main d'œuvre • Diversification des ressources de financement
Rang 6: (7 points)	<ul style="list-style-type: none"> • La polyvalence des formateurs de bon niveau
Rang 7: (6 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification de base transférable
Rang 8: (5 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Relation de confiance avec les bailleurs
Rang 9: (4 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Études courtes pour entrer dans la vie active
Rang 10: (3 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'écoles et de programmes • Prestation de services

Rang 12: (2 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'ingéniosité et de créativité • Nouvelle prise de conscience de l'importance de l'EFTP
Rang 14: (0 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Bons niveaux de recrutement (pré-requis orientation au concours) • Esprit de sacrifice des formateurs • Ministère plein • Forte demande des élèves • Bonne volonté des élèves

La même procédure a été suivie concernant les points faibles. Les participants devaient répondre à la question suivante :

4.2 Quels sont les points faibles dans l'EFTP dans mon pays?

Les résultats ci-dessous ont été atteints:

Après avoir recueilli les points des différents sous-groupes, les participants ont été amenés à donner des priorités aux points faibles de l'EFTP en Afrique occidentale. La question était la suivante : « Quels sont les points faibles qu'on peut améliorer avec l'aide de la coopération sous-régionale? »

Les séminaristes, dotés chacun de 7 bulletins de vote, ont voté pour les points faibles qui semblent être les plus pertinents pour la coopération sous-régionale.

L'ordre de priorités obtenu s'établit comme suit :

Rang 1 (22 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de volonté politique réelle
Rang 2 (10 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de formateurs qualifiés
Rang 3 (7 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des moyens financiers
Rang 4 (6 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Tutelle multiple de structures de formation • Absence de formation continue et de perfectionnement
Rang 6 (5 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de contrôle continu des connaissances • Déficit de formation en entrepreneuriat • Adolescence des éqpts sous-équipement • Déficit d'information sur les opportunités (orientation et professionnelle)
Rang 10 (4 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de contrôle dans l'EFTP privé
Rang 11 (3 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de corps de contrôle

Rang 12 (2 points):	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'expérience professionnelle • Statut dévalorisé • Manque de transition entre la formation et l'emploi
Rang 15 (1 point):	<ul style="list-style-type: none"> • Image dévalorisée du système et des produits • Rigidité des structures • Insuffisance de formateurs dans les disciplines pointues • Absence de plans de carrière • Absence de suivi des formés • Absence d'évaluation des compétences • Absence de mesure d'accompagnement post-formation
Rang 22 (0 point):	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de prévision de renouvellement des formateurs • Choix par défaut • Le bas niveau de recrutement • La cherté des études • Mauvaise carte scolaire (gestion) Perturbations • Déficit dans l'offre de formation toutes les filières ne sont pas prises en compte selon l'importance des matières • Manque de pratique professionnelle • Hyper-profit de certaines spécialités • Insuffisance dans la maintenance des infrastructures et des équipements • Manque d'intérêt de certains organismes vis à vis de l'EFTP • Programme et méthodes anciens et inadaptés aux réalités locales

5 Planification d'activités concrètes

Dans le but d'établir un ensemble d'activités à proposer au centre international UNESCO-UNEVOC, les points forts et les points faibles occupant les cinq premiers rangs ont été analysés à partir de la question suivante :

Quelles sont les points forts et les points faibles qu'on peut adresser à l'UNEVOC pour accompagner les pays de la sous-région?

Concernant les cinq premiers points forts et les cinq premiers points faibles, une réponse a été trouvée par chaque sous groupe. L'ensemble des réponses a donné le tableau suivant:

Répertoire des écoles de formation de formateurs	Mise à jour du répertoire de toutes les écoles et instituts plus filières	Approche par compétence pour définition de référentiel et programme commun	La coopération entre les structures de formation de formateurs
Etablir un répertoire des ressources humaines de l'EFTP	La formation continue des formateurs	Coordonner toutes politiques de développement de l'EFTP	Organiser des sessions ponctuelles spécifiques dans chaque pays
Organiser des rencontres avec les autres pays d'Afrique	Echanges d'expériences entre les écoles de formateurs	Commission paritaire programme	Relation école/entreprise
Approche par compétence	Coordination du pilotage de l'EFTP	Diversification des sources de financement	Mise sur pied d'un cadre de concertation pour la sous-région (Etat + partenaire de l'EFTP)
Développer d'avantage le partenariat (école/entreprise)	Sensibiliser les gouvernements	Arriver à une tutelle unique	Mise en place de structures sous-régionale de formation continue et de perfectionnement

Sur les vingt cinq points recensés quatorze sont relatifs à la collaboration entre États, une coopération plus dynamique et plus concertée, donc une coordination, à des répertoires, des écoles, des filières, des ressources humaines.

Les six autres soulignent le partenariat entre les écoles et les entreprises ou les écoles et la société civile et l'approche par compétence.

Les deux points restant mentionnent respectivement la diversification des sources de financement et de renforcement de la rationalisation des moyens.

Le représentant de l'AIF a repris la parole pour expliquer le principe de mise en place d'un comité de pilotage entre les huit pays qui coopèrent à travers l'AIF et pour inviter l'UNESCO et l'OIT à y participer.

Rendez-vous est pris très prochainement pour d'autres actions, par exemple sur la formation en techniques de communication de groupe. Les participants ont exprimé leur souhait de voir croître la coopération sous-régionale ainsi que la coopération entre les agences internationales.

6 Note de synthèse sur les communications reçues relatives à la réunion d'experts à Dakar, sous l'égide du Centre international UNESCO-UNEVOC

Par M. Papa Kana, consultant

La lecture des papiers reçus des experts africains consultés à partir du questionnaire qui leur avait été adressé, m'a permis de dégager les préoccupations majeures des auteurs en même temps d'avoir une idée de la situation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle dans un certain nombre de pays de l'Afrique occidentale.

Dans la perspective de répondre à l'objectif principal de la réunion d'experts qui est "de jeter les bases d'une coopération sous-régionale à long terme en Afrique occidentale, dans le domaine de l'EFTP et l'éducation préparatoire au monde du travail", nous avons identifié un certain nombre de points retenus par les auteurs qui pourront faire l'objet de discussions intéressantes et fructueuses pour la réunion, à savoir.

La politique en matière de l'EFTP

La majorité des auteurs s'accordent à reconnaître que dans la plupart des pays, la politique en matière de l'EFTP laisse beaucoup à désirer. Ce qui se traduit par la portion incongrue qui lui est réservée dans les budgets de l'éducation et de la formation. Même dans les pays où un effort remarquable a été consenti, on constate des stagnations voire des régressions alarmantes. Les raisons de cet état de fait sont nombreuses et variées. Il serait indiqué d'en débattre lors de la réunion pour en dégager les raisons les plus pertinentes afin de chercher les solutions possibles.

États des lieux

2.1 Il apparaît pour la plupart des auteurs que les institutions de formation technique et professionnelle se trouvent le plus souvent dans une situation de délabrement très avancée aussi bien des locaux que des équipements. Le caractère obsolète des programmes et des équipements est également souligné.

2.2 De nombreuses tentatives ont été entreprises pour répondre à la demande en matière de l'EFTP, surtout après les désillusions de nombreux parents par rapport aux attentes escomptées de la formation générale.

Malheureusement, la capacité d'absorption du marché de l'emploi national étant restreinte, les rares diplômés demandeurs d'emploi viennent rejoindre la masse des chômeurs diplômés.

2.3 Le secteur de l'apprentissage de type traditionnel est celui qui arrive, tant bien que mal, à placer dans le secteur informel un certain nombre d'apprentis issus de son sein.

2.4 L'inégalité de développement de l'Afrique occidentale fait apparaître des déséquilibres qui pourraient être comblés d'une manière relativement satisfaisante si une coopération régionale et/ou sous-régionale effective était établie entre les pays concernés.

2.5 Le constat porte également sur la situation des enseignants de l'EFTP aussi bien sur le plan de leur qualification que sur les filières de carrières qui leurs sont offertes.

2.6 Des nombreuses expériences sont actuellement en cours de réalisation dans un certain nombre de pays de la sous-région. Mais selon les auteurs, elles sont confrontées à des difficultés résultant de la rigidité institutionnelle qui prévaut dans les pays concernés.

2.7 Il se dégage chez beaucoup d'auteurs un sentiment de frustration lié au fait que beaucoup de recommandations adoptées lors de colloques et séminaires nationaux et/ou internationaux ne sont

pas mises en œuvre (CONFEMEN, 2^{ième} Congrès international de l'EFTP de Séoul, Assise francophone de Bamako, etc.)

2.8 En conclusion de cet état des lieux qui semble être partagé par tous, il apparaît que les pays de la sous-région ont les mêmes préoccupations relatives au développement de la EFTP et de ce fait, l'initiation d'approches concertées débouchant sur des solutions sous-régionales s'avèrent nécessaires et indispensables pour servir de sous-basement à une coopération sous-régionale progressive et durable.

De la coopération sous-régionale

3.1 De nombreuses expériences en matière de coopération sous-régionale ont été entreprises avec notamment l'assistance des organisations internationales comme l'UNESCO, le PNUD, l'OIT, la CONFEMEN, le CAPA et bien d'autres. Les préoccupations qui ont été à la base de ces coopérations sous-régionales sont plus que jamais d'actualité. Il semble nécessaire de faire le bilan de ces expériences et pour dégager des lignes d'actions pour le futur. A travers les travaux de contributions des experts consultés, il se dégage beaucoup de convergences et de propositions similaires. Pour éviter de faire une sorte de *check-list*, nous retiendrons quelques points dominants, à savoir:

- Une approche politique commune devrait être envisagée en matière de EFTP par les pays concernés;
 - Cela se traduirait par une mise en commun des expériences et l'élaboration de programmes, curricula commun permettant de déboucher sur la conformité des produits de la formation.
- Revoir au niveau national les problèmes de coordination entre les différents acteurs du secteur de l'EFTP afin de dégager une orientation cohérente susceptible de favoriser les concertations sous-régionales.
- 3.2 Le nouveau contexte créé par la mise en place du NEPAD devrait permettre la redynamisation des structures de coopération sous-régionale en matière de l'EFTP. Pour ce faire, il faut que les autorités politiques en fassent l'une de leur priorité. (voir les conclusions de la réunion du NEPAD à Dakar).
- 3.3 La contribution de l'OIT en matière de coopération sous-régionale s'est matérialisée par l'appui apporté à la mise en place du Centre interafricain pour le développement de la formation professionnelle (CIADFOR). Cette structure avait essentiellement pour objectif de développer une coopération horizontale entre les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara en matière de l'EFTP.
- 3.4 Les actions entreprises et les résultats obtenus par cette organisation démontrent qu'avec une volonté politique affirmée, il est possible d'obtenir des résultats probants. Pour ce faire, il faut des projets qui se réalisent dans le cadre d'une économie d'échelle satisfaisante pour les différents pays concernés, tout en tenant compte de la spécificité de chacun.
- 3.5 La ressource humaine étant le capital le plus précieux, sa gestion rationnelle aussi bien sur le plan national que sous-régional sera le facteur déterminant pour un meilleur devenir des pays de l'Afrique occidentale.

7 Annexe

7.1 Evaluation sommaire de l'Atelier UNESCO-UNEVOC

Cher participant!

Votre opinion est très importante pour nous. De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire. Vos commentaires et recommandations vont nous aider à améliorer nos ateliers et nos séminaires.

Svp, évaluez chacune des catégories suivantes entre 1 et 6 (6 étant la meilleure note, et 1 étant la note la plus faible) et marquez la colonne correspondante par un x.

Catégories	Notes individuelles	Moyenne
Méthode de travail	4-5-4-5-5-5-6-5-4-4-6-6-6	5
Contenu de l'atelier	5-5-5-6-5-5-6-5-5-5-6-6-4	5,2
La modération	5-4-4,5-6-5-5-6-4-5-5-6-6-6	5,1
Le dynamisme du groupe	5-5-4-5-6-5-6-6-4-5-5-6-5	5,1
L'applicabilité dans votre domaine de travail	3-4-4-5-5-6-6-5-3-6-5-5	4,7
Degré de satisfaction de vos attentes	4-5-4-5-6-4-5-5-4-4-6-5	4,7
Organisation, logistique, endroit	4-4-5-6-5-3-5-6-5-5-5-6-4	4,8
Horaires	5-5-5-4-5-5-6-3-5-3-5-5-5	4,6

Dans cette partie de l'évaluation nous vous demandons de nous donner vos opinions et commentaires sur les différents aspects de l'atelier.

Méthode de travail

Une méthode du point de vue résultat. Mais du point de vue compréhension du processus et des domaines qui ont conduit à ces résultats, la méthode devrait être améliorée.

- Bonne en général
- La méthode est bonne mais s'est avérée souvent lourde.
- Correcte. Travail intense, mais la fatigue n'apparaît pas en fin de journée comme c'est souvent le cas.
- Très bonne, parce qu'elle a permis de faire travailler tout le monde, sans trop s'épuiser.
- Ludique, dynamique, efficace
- Très intéressante, car elle a permis à chacun de s'exprimer. Méthode dynamique.

- Très efficace et dynamique, permet à tout le monde de participer.
- Bonne, relaxe et facile à adapter.
- Bonne méthode de travail.
- ---
- La méthode de travail utilisée a permis d'être productif: petits arrêts suivis de mouvements pour ne pas s'endormir, constitution de petits groupes à chaque phase du travail et mis en commun suivi d'échanges.
- Très bien – participatif et ouvert.

Contenu de l'atelier

- Bons contenus. Le domaine de la coopération sous-régionale étant nouveau, le contenu de l'atelier a permis d'avancer.
- Intéressant et stimulant
- Le contenu de l'atelier est pertinent pour tous les États présents
- Intéressant. Répond aux différents besoins qui se posent dans nos pays respectifs.
- Il répondait à mes besoins: détecter ce qui ne va pas et comment y remédier.
- ---
- Intéressant pour une première prise de contact.
- Le contenu de l'atelier était intéressant, mais pourrait être enrichi.
- Très intéressant. Nécessite un suivi.
- Très à jour, venu à son heure. L'Afrique souffre en général de manque de concertation.
- Le contenu de l'atelier était intéressant, car à mon avis il ne sert à rien d'augmenter un organisme d'appui sans tenir compte de l'existant. Il est important de chercher seulement à compléter là où c'est nécessaire.
- Les éléments traités au cours de l'atelier sont des préoccupations de nos États
- Les contenus auraient du être améliorés. Des cas d'études spécifiques et les leçons apprises d'autres régions auraient du être inclus. Des présentations de pays auraient dû être incluses.

La modération

- Bonne modération dans la mesure où elle n'a pas été très interventionniste et rigide.
- Bonne dans l'ensemble
- Cet aspect est très important et permet au groupe de travailler vite et bien, sans oublier la convivialité. La méthode utilisée est bonne mais il faut de temps à autre varier et combiner avec une autre méthode.
- Elle s'est très bien passée. A permis de mobiliser l'attention pendant toute la durée des travaux.
- Discrète; mais dynamique
- La méthode est adaptée au sujet de l'atelier: La modération était simple et efficace.
- Excellente.

- La modération était acceptable.
- Bonne méthode.
- Permet d'atteindre des objectifs plus rapidement. Climat détendu.
- La modération était bonne, ce qui a rendu le travail agréable.
- La modération a bien fonctionné malgré la complexité de certains points traités et les conditions particulières de travail. Le fait de reconnaître qu'il faut revenir sur une démarche compte tenu d'une réalité apparue est un bon point pour la modération.
- Style excellent.

Le dynamisme du groupe

- Le courant a bien passé entre les participants. Discussions riches et animées.
- Très bon
- Tout le groupe a bien participé aux travaux de l'atelier.
- Très appréciée grâce à la qualité de la modération.
- Acceptable, et facilité l'interpénétration des connaissances et des échanges surtout entre OIT – AIF.
- Bonne réactivité du groupe. Très bonne participation de chacun.
- Excellent, grâce à la personne chargée de l'animation de l'atelier et au fait que beaucoup de participants avaient l'habitude de travailler ensemble.
- Un point fort et à remarquer, le groupe était très dynamique, présent et disponible et surtout participatif.
- Travail de groupe efficace.
- Un groupe intéressant, relaxe, mais travailleur. Les objectifs atteints étaient inespérés.
- Le groupe était intéressant.
- Le groupe a participé avec satisfaction aux travaux.
- Très bien.

L'applicabilité dans votre domaine de travail

- ---
- Autant que possible
- Nous pourrions toujours utiliser cette méthode et les résultats atteints quand cela s'avérera nécessaire.
- La Commission nationale couvre tous les domaines de l'éducation et de la formation, donc y compris l'EFTP. Donc, cet atelier constitue un apport supplémentaire pour l'exécution correcte de son rôle.
- C'est une étape nouvelle, parce qu'il faudra d'abord restituer les acquis et voir les réactions.
- ---
- Source d'information inégalable

- Beaucoup de choses nous concernent et peuvent être appliquées.
- Faisable, mais avec beaucoup de précautions à prendre.
- La méthode de travail est un plus pour nous.
- Dans le domaine de l'EFTP il est important que du niveau central jusqu'aux structures qu'il y ait une représentation, que seul le sommet ou la base ne travail pas en vase clos.
- La méthode d'animation me servira dans mon travail surtout que je dois m'adresser souvent à différents partenaires pour recueillir leur positionnement.
- Je vais utiliser le style de modération et je vais emmener des expériences chez moi.

Degré de satisfaction de vos attentes

- Satisfait.
- Satisfaction totale
- Je pensais que nous devrions aller plus loin dans les propositions et recommandations surtout pour ce qui concerne les propositions techniques concernant les filières communes, les enseignants et le financement des structures.
- Satisfaisant.
- Grandes satisfactions.
- Bonne satisfaction. Des pistes de partenariat possible entre organisations internationales ont été bien dégagées.
- Bon pour un premier contact.
- Je suis satisfait et doit poursuivre le travail.
- Très positif.
- Elevé, mais beaucoup de nos problèmes évoqués ici relèvent de la souveraineté des États, alors que UNESCO-UNEVOC ne pourrait peut-être que renforcer la sensibilisation pour faire avancer les choses.
- Très satisfaisant.
- J'aurais souhaité que l'on dégage à Dakar, les axes de coopération future.
- Bien. Je m'étais attendu à des études de cas spécifiques à développer ou à évaluer par les participants.

Organisation, logistique, endroit

- Bien.
- Assez bien
- L'endroit se prête à cette rencontre. L'atelier est bien préparé depuis Bonn et Dakar.
- Correct.
- Très bonne organisation.
- Quelques flottements, sans gravité.
- La prise de note était souvent difficile. L'accueil, l'organisation, la logistique furent appropriés et favorisèrent la réflexion du travail.

- Le lieu était propice, on n'a pas perdu le temps. Donc, c'était très bon.
- Très correct.
- Bonne organisation. Endroit confortable.
- Pour cet atelier l'organisation et la logistique sont bons, mais s'il devait y avoir une autre rencontre la faire loin des lieux de travail des participants risque de ?
- Bonne
- Organisation excellente. La logistique pour les présentations excellente. L'usage d'ordinateurs et comment chercher des informations, de quels sites aurait aidé.

Horaire

- Bien respecté aussi bien par la modération que par les participants.
- Correcte
- Correct. Bien le respecter une fois qu'il est arrêté d'un commun accord.
- Intense mais pas fatigante. La modération et les pauses y ont largement contribué.
- Le respect des horaires a été un des facteurs du succès.
- Réfléchi.
- Adapté à la vie du groupe. Horaires respectés dans l'ensemble.
- Les horaires ont été respectés bien que chargés.
- Satisfaisant.
- Draconien.
- À réduire légèrement.
- Convenable.
- Trois jours étaient suffisants.

Suggestions pour l'amélioration

- ---
- Améliorer l'explication de la méthode
- Il serait souhaitable de combiner deux voire trois méthodes pour éviter de "lasser".
- Si l'application de la méthode pouvait permettre d'utiliser les tables aussi, ce serait un peu plus confortable.
- Faire parvenir un peu à l'avance les termes de références aux participants, pour une meilleure participation.
- ---
- Ouvrir à un peu plus grand nombre de pays. Il conviendrait de bien travailler pour deux concepts différents: enseignement technique et formation professionnelle. Les attentes du public sont différentes. Les démarches peuvent être aussi.
- Prévoir des après-midis libres pour contacts, visites et autres.
- ---
- Alléger le nombre d'heures de travail.
- ---

- De donner plus de temps pour partir avec un document finalisé
- Il faut renforcer la participation des pays anglophones. UNEVOC devrait organiser un séminaire au Sierra Leone pour les anglophones.

Est-ce que vous pouvez recommander l'atelier à d'autres?

- Oui
- Sans aucun doute
- Oui. C'est finalement un atelier qui a permis un échange fructueux entre tous les participants.
- Oui. Je pense que les autres pays de la sous-région devraient en bénéficier.
- Oui, ce sera un partage très utile.
- ---
- Incontestablement
- Oui.
- Oui.
- Oui, les organismes d'aide au développement. Les entreprises, les écoles.
- ---
- Étendre à d'autres pays de la sous-région
- Je vais certainement organiser un atelier d'un jour et faire circuler le rapport à d'autres.

Intérêts et possibilités de continuer le processus d'apprendre après que l'atelier soit terminé

- La réflexion doit continuer jusqu'aux résultats attendus.
- Continuer le contact avec UNEVOC et les participants et aussi approfondir la connaissance des programmes en cours dans les autres organisations partenaires.
- C'est un début d'une autre forme de coopération sous-régionale. D'autres rencontres seront nécessaires cependant pour affiner toutes les propositions faites et les points de partenariat identifiés.
- Organisation d'atelier de formation aux techniques de travail de groupe. Poursuite de la réflexion et mise au point de l'avance de l'EFTP dans nos différents pays, à travers d'autres rencontres.
- Donner la possibilité de garder les contacts avec les participants, pour poursuivre la réflexion.
- ---
- ---
- Oui, très intéressant, on doit continuer et apprendre davantage et multiplier les échanges.
- Approcher les différentes actions de l'EFTP.

-
- On espère que l'atelier ne s'arrête pas là.
 - ---
 - Oui.
- C'est une excellente initiative de l'UNEVOC et elle devrait être continuée et constamment améliorée.

7.2 Liste des participants à l'atelier UNESCO-UNEVOC du 28 au 31 mai 2002 à Dakar

Nom	Position	Adresse postale	Pays	Téléphone	Fax	Email
M. Samba DOUCOURE	Chef de la Cellule d'Appui à la Décentralisation, Déconcentration de l'Education	Ministère de l'éducation B.P. 71 Bamako Mali	Mali	(+223) 225780 / 225872 / 754825 (mobile)	(+223) 236890	ufaie-gcmi@cefih.com
M. Mohamed Allieu JALLOH	Director	National Council for Technical, Vocational and Academic Awards, A.J. Momh Street Tower Hill P.O.Box 1186 Freetown Sierra Leone	Sierra Leone	(+232) 22-224552 or 22-226525	(+232) 22-224552 or 22-240560	kortorma@yahoo.fr
M. Hervé TEISSEIRE	Responsable des projets de coopération	Agence Intergouvernementale de la Francophonie 13, Quai André Citroën 75015 Paris France	France	(+33-1) 44.37.71.54	(+33-1) 44.37.33.34	Herve.Teisseire@francophonie.org
M. Christian JOUSSEIN	Consultant	15 Ile de Woerth 67150 Erstein France	France	(+33) 388.98.89.08	(+33) 388.98.89.08	christianjoussein@yahoo.fr et christian.joussein@wanadoo.fr
M. Papa KANE	Consultant	B.P. 5051 Dakar-Fann Senegal	Sénégal	(+221) 8642417 / 6419149	via BREDA	via BREDA
M. SAGNANE	Directeur de la Formation Professionnelle	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (METFPALN) Building administratif Rez-de-chaussée Pièce n° 38 BP 4007 Dakar Senegal	Sénégal	(+221) 822 25 68	(+221) 8219422 or 6806327 or 8217196	---
M. Mahamed Lemine	Directeur	Centre Supérieur d'Enseignement	Mauritanie	(+222)	(+222-52) 54429	mlemine@univ-nkc.mr

Ould Mohamed Mahmoud		Technique (C.S.E.T.) de Nouakchott B.P. 986 Nouakchott Mauritanie		6412362		
M. Kagohi ROBALÉ	Conseiller Technique chargé de l'enseignement	Ministère de l'Education Nationale CITAD Tour D 28 ^e Etage Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	(+225) 20210534 / 07930415 / 20372802	(+225) 20372802	emrobale@Rediffmail.com
M. Abdoul Aziz KANE	Proviseur	Lycée technique industriel Maurice Delafosse B.P. 4004 Dakar Sénégal	Sénégal	(+221) 8222116	(+221) 8222116	
Mme DIALLO	Conseiller du Ministre	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (METFPALN) Building administratif BP 4007 Dakar Senegal	Sénégal	(+221) 6374095 (portable); (+221) 8254541 (home)	(+221) 8217196	
M. Augustin Mariro	Spécialiste de programme	Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA) B.P. 3311 Dakar Sénégal	Sénégal	(+221) 8492332	(+221) 8238393	a.mariro@unesco.org
Mme Marion Mitschke	Spécialiste de programme	UNESCO-UNEVOC International Centre Hermann-Ehlers-Str. 10 53115 Bonn Allemagne	Allemagne	(+49) 228 - 2433726	(+49-228) 2433777	m.mitschke@unevoc.de
Mme Séraphine Muragijemariya	Assistante	UNESCO-UNEVOC International Centre Hermann-Ehlers-Str. 10 53115 Bonn Allemagne	Allemagne	(+49) 228- 2433724	(+49-228) 2433777	sm@unevoc.de
Mme Saramba Diakhate	Secrétaire général adjoint	Commission Nationale sénégalaise de l'UNESCO 87 Rue Carnot Dakar Sénégal	Sénégal	(+221) 822- 5730	(+221) 821-1770	comnat@sentoo.sn
M. Mouhamed El	Instituteur	Lycee Technique Industriel Maurice	Sénégal	(+221) 635		

Bachir Papa		Delafosse B.P. 4004 Dakar-FANN Sénégal or : 23 Rue Gras Panol Dakar Sénégal		5187 ou (+221) 633 9060 (portable)		
-------------	--	--	--	--	--	--

7.3 Statistiques

Centre International UNESCO-UNEVOC: Données Statistiques sur les pays de l'Afrique de l'ouest

	Bénin	Burkina Faso	Cap Vert	Tchad	Côte-d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée Bissau	Liberia	Mali	Mauritanie	Niger	Nigeria	Sénégal	Sierra Leone	Togo
Géographie																	
Capitale	Porto-Novo	Ouaga-dougou	Praia	N'djamena	Abidjan	Banjul	Accra	Conakry	Bissau	Monrovia	Bamako	Nouakchott	Niamey	Lagos	Dakar	Freetown	Lomé
Superficie totale en km ²	112 620	274 200	4 030	1 284	322 460	11 300	238 540	245 860	36 125	111 370	1 240 192	1 030 700	1 267	923 770	196 722	71 740	56 790
Indicateurs démographiques																	
Population totale (en million) 2001 ¹	6,4	11,6	0,4539	7,9	16,4	1,3	19,7	7,6	1,2	3,2	11,1	2,8	11,2	129,9	9,8	5,1	4,7
Densité de la population (nombre moyen de personnes au km ²) 2000 ²	58	42	106	6	50	115	81	33	33	26	9	3	9	127	48	61	80
Croissance annuelle (%) de la population 2001 ¹	2,6	2,4	2,9	2,9	2,4	2,9	2,1	2,2	2,2	2,7	2,3	3,1	3,3	2,3	2,5	2,2	2,8
Population urbaine (% population totale) 2001 ²	43,0	16,9	63,3	24,2	44,0	31,3	36,4	28,0	32,3	44,5	30,9	59,0	21,1	44,9	48,1	37,3	33,9
Population âgée de 0-14 ans ²	46,4	48,7	39,2	36,4	42,1	40,2	40,9	44,1	43,5	42,7	46,1	44,2	49,9	45,1	44,3	44,2	44,2
Population âgée de 65 ans ou plus (en %) 2000 ²	2,7	3,2	4,6	3,1	3,1	3,1	3,2	2,8	3,6	2,9	4,0	3,2	2,0	3,0	2,5	2,9	3,1
Taux de fertilité (naissances par femme) 2000 ¹	5,5	6,5	3,7	6,4	4,8	5,0	4,2	5,2	5,8	6,0	6,3	5,7	7,2	5,3	5,1	5,8	5,0
Espérance de vie à la naissance 2000 ¹	53,0	44,2	68,8	48,5	45,8	53,3	56,9	46,3	44,9	47,2	42,3	51,7	45,7	46,8	52,3	39,2	49,3
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 nouveaux nés vivants) 2000 ¹	87,2	104,4	37,2	101,2	110,8	73,2	58,2	95,0	125,7	111,2	120,4	100,6	114,0	84,4	59,6	153,6	75,3
Estimation du pourcentage des adultes (15-49) vivant avec le VIH/SIDA, fin 2001 ³	3,6	6,5	...	3,6	9,7	1,6	3,0	...	2,8	...	1,7	5,8	0,5	7,0	6,0
Indicateurs en rapport avec l'éducation et la communication																	
Taux d'analphabétisme des adultes, estimation de 1995 ⁴	63	80,8	28,4	51,9	59,9	61,4	35,5	64,1	45,1	61,7	69,0	62,3	86,4	42,9	66,9	68,6	48,3
hommes et femmes	51,3	70,5	...	37,9	50,1	47,2	24,1	50,1	32,0	46,1	60,6	50,4	79,1	32,7	57,0	54,6	33,0
hommes	74,2	90,8	...	65,3	70,0	75,1	46,5	78,1	57,5	77,6	76,9	73,7	93,4	52,7	76,8	81,8	63,0
femmes	1	1	...	0,4	15	1	18	...	6	16	4	0,5	0,4	17	6	5	2
Quotidiens en circulation pour 1 000 habitants ⁴	5,9	5,7	3,6	1,4	62	3,2	92	8,8	...	26	1,9	25	11	55	38	12	12
Téléviseurs pour mille habitants 1995 ⁴	45	33	47	48	...	31	46	18	63	41	...	75
Taux brut d'inscription au primaire et secondaire 1995 ⁴	59	46	55	54	...	41	52	23	70	47	...	92
hommes et femmes	31	20	37	42	...	21	41	14	56	35	...	57
hommes	15 000	10 000	8 000	3 000	40 000	4 000	30 000	8 000	3 000	500	18 804	5 000	5 000	...	40 000	5 000	100 000
femmes	...	2,7	8,8	3,9	...	5,0	12,7
Personnes utilisant Internet 2000 ¹	59	31	25	60	54	...	85
Espérance de vie à l'école (années) en 1995 ⁴	74	37	30	64	60	...	98
Taux net d'inscription au primaire 1995 ⁴	43	24	19	55	48	...	72
hommes et femmes	61	79,0	...	28	73	80	72	63	77	80	81	...	71
hommes
femmes	208	93,0	...	70	396	148	393	...	367	297	...	281
Pourcentage de la promotion de 1994 ayant franchi la 5 ^e année de scolarisation ⁴	3,1	3,6	...	2,2	...	5,5	2,2	5,0	3,6	...	5,6
Etudiants de 3 ^e cycle pour 100 000 habitants 1995 ⁴	3,1	3,6	...	2,2	...	5,5	2,2	5,0	3,6	...	5,6
Dépenses publiques pour l'éducation (par rapport au PNB) 1995 ⁴	3,1	3,6	...	2,2	...	5,5	2,2	5,0	3,6	...	5,6

... données non disponibles

1 The World Bank Group, world development indicators, 2002

2 United Nations Population Division, 2001 (<http://esa.un.org>)

Elaboré par Alexandre Sessouma et Marion Mitschke, Centre international UNESCO-UNEVOC • Bonn, 07.01.2003

3 UNAIDS, Report on the Global HIV/AIDS epidemics 2002

4 UNESCO, Division of Statistics

7.4 Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), octobre 2001

I. Introduction

1. Le présent Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) est une promesse faite par des dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Il est ancré dans la détermination des Africains de s'extirper eux-mêmes, ainsi que leur continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion d'une planète en cours de mondialisation.

2. La pauvreté et le retard de l'Afrique contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. La marginalisation continue de l'Afrique du processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la vaste majorité de ses peuples constituent une grave menace pour la stabilité mondiale.

3. Depuis les années 70, lorsque les pays d'Afrique sont devenus membres des institutions de la communauté internationale, le binôme crédit-aide est resté la base logique du développement de l'Afrique. Le crédit s'est traduit par l'impasse de la dette qui, de versements en rééchelonnements, continue d'entraver la croissance des pays d'Afrique. L'on est parvenu au bout de cette option. Quant à l'autre élément du binôme, l'aide, l'on a aussi observé la réduction de l'aide privée et le plafonnement de l'aide publique, contrairement aux objectifs des années 70.

4. En Afrique, 340 millions de personnes, soit la moitié de la population, vivent avec moins d'1 dollar EU par jour. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 140 pour 1000 et l'espérance de vie à la naissance de seulement 54 ans. 58 pour cent seulement de la population a accès à de l'eau potable. Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans est de 41 pour cent. Il n'y a que 18 lignes téléphoniques pour 1.000 personnes en Afrique, par rapport à 146 dans le monde entier et 567 dans les pays à revenus élevés.

5. Le NOPADA exige le revirement de cette situation anormale en changeant les relations qui la soutiennent. Les Africains ne demandent ni une perpétuation de la dépendance par le biais de l'aide, ni des concessions marginales.

6. Nous sommes convaincus qu'une occasion historique se présente de mettre fin au fléau du sous-développement qui afflige l'Afrique. Les ressources, y compris le capital, la technologie et les compétences humaines, requises pour lancer une guerre mondiale contre la pauvreté et le sous-développement, sont abondantes et à notre portée. Pour mobiliser ces ressources et les utiliser correctement, ce qui est requis est un leadership courageux, imaginatif et vraiment résolu à déployer des efforts soutenus afin d'améliorer les conditions de vie et d'éradiquer la pauvreté, ainsi qu'un nouveau partenariat mondial fondé sur la responsabilité conjointe et l'intérêt mutuel.

7. Sur tout le continent, les Africains déclarent qu'ils ne se laisseront plus conditionner par les circonstances. Nous déterminerons notre propre destinée et nous ferons appel au reste du monde pour compléter nos efforts. Des signes de progrès et d'espoir sont déjà apparents. Le nombre de régimes démocratiques qui se sont engagés à protéger les droits de l'homme, à axer le développement sur l'individu et à promouvoir des économies de marché est en train de s'accroître. Les Africains ont commencé à manifester leur refus d'accepter un leadership économique et politique médiocre. Mais ces progrès sont inégaux et inadéquats et doivent être accélérés davantage.

8. Le NOPADA cherche à consolider et à accélérer ces gains. C'est un appel pour une nouvelle relation de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et en particulier les pays fortement industrialisés, afin de franchir l'abîme du développement qui s'est élargi au fil de siècles de relations inégales.

II. L'Afrique dans le monde d'aujourd'hui: entre pauvreté et prospérité

9. La place de l'Afrique dans la communauté mondiale est définie par le fait que le continent est une base de ressources indispensable qui sert toute l'humanité depuis bien des siècles.

10. Ces ressources peuvent être décomposées en éléments constitutifs de la façon suivante:

- le riche complexe de dépôts de minerais, de pétrole et de gaz, sa flore et sa faune et son vaste habitat naturel encore intact, qui fournissent la base de l'exploitation minière, de l'agriculture et du tourisme (Composante I);
- le poumon écologique que fournissent les forêts tropicales du continent, et la présence minimale d'émissions et d'effluents nuisibles à l'environnement – une commodité publique mondiale qui bénéficie à toute l'humanité (Composante II);
- les sites paléontologiques et archéologiques qui contiennent des preuves de l'évolution de la terre, de la vie et des espèces humaines, les

habitats naturels qui renferment une grande variété de flore et de faune et les espaces libres inhabités qui sont une caractéristique du continent (Composante III);

- la richesse de la culture africaine et sa contribution à la variété des cultures de l'univers (Composante IV).

11. La première de ces composantes, la Composante I, est celle avec laquelle le monde est le plus familier. La deuxième, la Composante II, n'a attiré l'attention que récemment, l'humanité commençant à saisir l'importance cruciale du problème de l'environnement. La troisième, la Composante III, est aussi en train de prendre de l'importance, n'étant plus un sujet de préoccupation pour une discipline scientifique seulement ou d'intérêt uniquement pour les musées et leurs conservateurs. La quatrième de ces composantes, la Composante IV, représente la créativité des Africains qui demeure considérablement sous-exploitée et sous-développée.

12. L'Afrique a un rôle très important à jouer en ce qui concerne le problème crucial de la protection de l'environnement. Les ressources africaines comprennent des forêts tropicales, l'atmosphère pratiquement dépourvue de gaz carbonique au-dessus du continent et la présence minime d'effluents toxiques dans les rivières et les sols qui interagissent avec l'océan Atlantique et l'océan Indien, la Méditerranée et la mer Rouge. Le NOPADA comprendra une stratégie visant à entretenir ces ressources et à les utiliser pour le développement du continent africain et le commerce par celui-ci, tout en les conservant pour toute l'humanité.

13. Il est évident que, si on ne donne pas aux communautés vivant à proximité des forêts tropicales d'autres moyens de gagner leur vie, elles contribueront à la destruction des forêts. Comme la conservation du patrimoine environnemental est dans l'intérêt de l'humanité, il est impératif que l'Afrique soit placée sur une voie de développement qui ne la mette pas en danger.

14. La science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité et de la confiance en eux-mêmes des peuples d'Afrique, il est nécessaire que les Africains eux-mêmes comprennent et apprécient cette contribution à l'existence humaine. Le statut de l'Afrique comme berceau de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous ses peuples. En conséquence, le NOPADA doit conserver le patrimoine commun et l'utiliser pour établir les fondations d'une compréhension universelle du besoin historique de mettre fin au sous-développement et à la marginalisation du continent.

15. L'Afrique a aussi un rôle majeur à jouer pour maintenir un lien solide entre les êtres humains et la

nature. Les progrès technologiques tendent à mettre en évidence le rôle des êtres humains en tant que facteurs de production, qui rivalisent pour une place dans le processus de production avec les outils contemporains ou futurs. Les espaces libres inhabités, la flore et la faune, ainsi que les diverses espèces animales qui sont uniques à l'Afrique, offrent une rare chance à l'humanité de maintenir son lien avec la nature.

L'Afrique est exceptionnellement bien placée pour offrir ce patrimoine à l'humanité.

16. L'Afrique a déjà contribué considérablement à la culture mondiale par le biais de la littérature, de la musique, des arts visuels et d'autres formes culturelles, mais son vrai potentiel demeure inexploité à cause de son intégration limitée à l'économie mondiale. Le NOPADA permettra à l'Afrique d'accroître sa contribution à la science, à la culture et à la technologie.

17. En ce nouveau millénaire, où l'humanité est en train de chercher une nouvelle façon de construire un monde meilleur, il est essentiel que nous combinions ces attributs aux forces de la volonté humaine pour placer le continent sur un piédestal de partenariat égal afin de faire progresser la civilisation humaine.

L'appauvrissement historique d'un continent
18. L'appauvrissement du continent africain a été principalement accentué par l'héritage du colonialisme, de la guerre froide, des rouages du système économique international et des insuffisances et faiblesses des politiques menées dans de nombreux pays après l'indépendance.

19. Depuis des siècles, l'Afrique est intégrée dans l'économie mondiale principalement en tant que fournisseur de main-d'œuvre et de matières premières bon marché. Ceci a nécessairement signifié une hémorragie des ressources de l'Afrique plutôt que leur utilisation pour le développement du continent. L'Afrique a raté à cette époque l'occasion d'utiliser les minerais et les matières premières pour développer des industries de transformation ainsi qu'une base humaine très qualifiée afin de soutenir la croissance et le développement. Par conséquent, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre alors qu'elle est l'une des régions les plus richement dotées du monde.

20. Dans d'autres pays et d'autres continents, le contraire s'est produit. Une richesse a été injectée sous la forme d'investissements qui ont créé de plus grands volumes de richesses grâce à l'exportation des produits porteurs de valeur ajoutée. Il est temps que les ressources africaines soient exploitées pour développer la création de richesses sur le continent pour le bien-être de ses populations.

21. Le colonialisme a ébranlé les structures, institutions et valeurs préexistantes ou les a asservies aux besoins économiques et politiques des puissances impériales. Il a aussi retardé le développement d'une classe animée

d'un esprit d'entreprise ainsi que d'une classe moyenne dotée de compétences et de capacités de gestion.

22. Au moment des indépendances, presque tous les nouveaux Etats se caractérisaient par une pénurie de professionnels qualifiés et par une faible classe capitaliste, ce qui a abouti à un affaiblissement du processus d'accumulation. L'Afrique post-coloniale a hérité d'Etats faibles et d'économies en dysfonctionnement. Cette situation a encore été aggravée par un leadership médiocre, la corruption et la mauvaise gouvernance dans de nombreux pays. Ces deux facteurs, ainsi que les divisions causées par la guerre froide, ont entravé l'avènement de gouvernements responsables sur le continent.

23. Un grand nombre de gouvernements africains n'ont pas habilité leurs peuples à engager des initiatives de développement afin de réaliser leur potentiel créatif. Aujourd'hui, la faiblesse de l'Etat demeure une contrainte majeure au développement durable dans un certain nombre de pays. En fait, l'un des défis majeurs pour l'Afrique est de renforcer la capacité à gouverner et de mettre au point des politiques à long terme. Dans le même temps, il est également urgent de réaliser des réformes et des programmes d'une portée considérable dans de nombreux Etats africains.

24. Les programmes d'ajustement structurels n'ont fourni qu'une solution partielle. Ils ont promu des réformes tendant à éliminer de graves distorsions des prix mais n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la prestation de services sociaux. En conséquence, ces programmes n'ont permis qu'à un petit nombre de pays d'atteindre un niveau de croissance plus élevé durable.

25. En fait, l'expérience de l'Afrique montre clairement que le taux d'accumulation au cours de la période post-coloniale n'a pas été suffisante pour reconstruire les sociétés à la suite du sous-développement colonial ou pour maintenir l'amélioration du niveau de vie. Ceci a eu des effets corrosifs supplémentaires sur le processus politique et a accru le népotisme et la corruption.

26. L'effet net de ces processus a été la perpétuation d'un cercle vicieux, dans lequel le déclin économique, la capacité réduite et la gouvernance médiocre se renforcent, confirmant le rôle périphérique et de moins en moins important de l'Afrique dans l'économie mondiale. Au fil des siècles, l'Afrique a été définie, par nécessité, comme le continent marginalisé.

27. Le NOPADA cherche à tirer parti des réalisations du passé et à les célébrer ainsi qu'à réfléchir sur les leçons tirées d'une expérience douloureuse afin de mettre sur pied un partenariat qui soit à la fois crédible et réalisable. Ce faisant, nous enjoignons aux peuples et aux gouvernements d'Afrique de comprendre que le développement est un processus de

responsabilisation et d'autosuffisance. En conséquence, les Africains ne doivent pas être les pupilles de gardiens bienveillants, mais plutôt les architectes d'une amélioration soutenue de leurs conditions de vie. L'Afrique et la révolution mondiale.

28. Le monde s'est engagé dans le nouveau millénaire au beau milieu d'une révolution économique. Cette révolution pourrait fournir à la fois le contexte et les moyens de la modernisation de l'Afrique. Tandis que la mondialisation a augmenté le coût de l'incapacité de l'Afrique à faire concurrence, nous soutenons que les avantages d'une intégration gérée efficacement présentent les meilleures perspectives pour une prospérité économique et une réduction de la pauvreté dans l'avenir.

29. La révolution économique actuelle a été rendue possible, en partie, par les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont réduit le coût et augmenté la vitesse des communications à travers le globe, abolissant les anciennes barrières du temps et de l'espace, et ayant donc une incidence sur tous les domaines de la vie sociale et économique. Cette révolution a permis l'intégration des systèmes nationaux de production et de finance et se reflète dans la croissance incroyable de l'échelle des flux transfrontaliers de biens, de services et de capitaux.

30. L'intégration des systèmes nationaux de production a rendu possible le "découpage en tranches de la chaîne des valeurs" dans un grand nombre de processus de production du secteur industriel et du secteur des services. Simultanément, la plus grande mobilité des finances signifie que les emprunteurs, publics ou privés, doivent rivaliser les uns avec les autres pour trouver des capitaux sur des marchés mondiaux plutôt que nationaux. Ces deux processus ont accru les coûts pour les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. L'Afrique a, dans une large mesure, supporté ces coûts de façon disproportionnée.

31. Si aucune partie du monde n'a échappé aux effets de la mondialisation, les contributions des diverses régions et nations ont nettement différé. Les nations fortement industrialisées ont été le moteur de ces progrès majeurs. Celles-ci mises à part, seuls quelques pays dans le monde en développement jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Un grand nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, y contribue, en général passivement, essentiellement sur la base de leur patrimoine environnemental et naturel.

32. C'est dans la répartition des profits que le déséquilibre mondial est le plus flagrant. D'une part, les occasions d'accroître la richesse, d'acquérir des connaissances et des compétences et d'améliorer l'accès aux marchandises et aux services - en bref, d'améliorer la qualité de la vie - se sont accrues. Dans certaines parties du monde, la recherche d'un plus

grand accès à l'économie mondiale a offert la possibilité de sortir des millions de personnes de la misère.

33. D'autre part, une plus grande intégration a aussi conduit à marginaliser davantage les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. En l'absence de règles mondiales justes et équitables, la mondialisation a accru la capacité des plus forts à promouvoir leurs intérêts au détriment des plus faibles, surtout dans le domaine du commerce, des finances et de la technologie. Elle a limité la capacité des pays en développement à contrôler leur propre développement. Les conditions de ceux qui sont marginalisés dans ce processus ont empiré en termes réels. Une fissure entre l'inclusion et l'exclusion a émergé au sein des nations et entre elles.

34. L'incapacité de l'Afrique à exploiter les processus de mondialisation résulte en partie d'obstacles structurels à la croissance et au développement que sont les sorties de ressources et les termes défavorables de l'échange. Nous reconnaissons en même temps que les échecs des leaderships politiques et économiques dans de nombreux pays africains empêchent la mobilisation cohérente des ressources dans des domaines d'activité de plus en plus indispensables pour attirer et faciliter les investissements locaux et étrangers.

35. Le faible niveau d'activité économique signifie que les instruments nécessaires à l'injection véritable de fonds privés et à la prise de risques ne sont pas disponibles, ce qui résulte en un déclin supplémentaire. Dans un cycle qui se perpétue indéfiniment, la capacité de l'Afrique à répondre à la mondialisation est affaiblie, ce qui conduit à une marginalisation supplémentaire. La polarisation croissante de la richesse et de la pauvreté est l'un des nombreux processus qui ont accompagné la mondialisation et qui menacent sa viabilité.

36. La fin du siècle dernier a vu un effondrement financier majeur dans une grande partie du monde en développement qui n'a pas seulement menacé la stabilité du système financier mondial mais l'économie mondiale dans son ensemble. L'un des effets immédiats de la crise financière a été d'exacerber les niveaux existants de pauvreté structurelle profonde dans laquelle vit environ la moitié de la population mondiale, avec moins de 2 dollars EU par jour, et un cinquième de la population, avec moins de 1 dollar EU par jour.

37. Il existe également des dynamiques plus lentes qui présentent des risques à plus long terme. Il s'agit notamment de l'accroissement rapide du nombre de personnes socialement exclues dans diverses zones du globe, ce qui contribue d'une part à l'instabilité politique, à la guerre civile et aux conflits militaires et, d'autre part, à un nouveau mode de migration massive.

L'expansion de la production industrielle et l'accroissement de la pauvreté contribuent à la dégradation environnementale de nos océans, de l'atmosphère et de la végétation naturelle. Si ces problèmes ne sont pas abordés, ils déclencheront des processus qui échapperont de plus en plus au contrôle des gouvernements, à la fois dans les pays développés et en développement.

38. Les moyens de retourner ce scénario lugubre ne sont pas encore hors de notre portée. L'amélioration du niveau de vie des marginalisés offre un énorme potentiel de croissance pour toute l'économie internationale, grâce à la création de nouveaux marchés et à l'exploitation d'une capacité économique accrue. Ceci résultera en une plus grande stabilité à l'échelle mondiale, accompagnée par le bien-être social et l'exubérance culturelle qui prospèrent dans des conditions de certitude.

III. La nouvelle volonté politique des dirigeants

39. L'impératif du développement ne pose donc pas seulement un défi de conscience morale, il est fondamental à la viabilité du processus de mondialisation. Nous admettons sans hésiter que la mondialisation est un produit des progrès scientifiques et technologiques qui ont été imposés, en grande partie, par le marché. Cependant, les gouvernements, particulièrement dans le monde développé, ont, en partenariat avec le secteur privé, joué un rôle important dans la détermination de sa forme et de son contenu.

40. L'argument en faveur d'un rôle pour les autorités nationales et les institutions privées dans l'orientation du programme de la mondialisation sur une voie durable dont les avantages sont donc répartis plus équitablement, reste fort. L'expérience montre qu'en dépit des occasions sans précédent offertes par la mondialisation à quelques pays auparavant pauvres, rien d'inhérent au processus ne réduit automatiquement la pauvreté et l'inégalité.

41. Ce qui est nécessaire est un engagement de la part des gouvernements, du secteur privé et d'autres institutions de la société civile, à une intégration authentique de toutes les nations dans l'économie et dans la vie politique mondiales. Cela exige la reconnaissance de l'interdépendance mondiale en ce qui concerne l'offre et la demande, la base environnementale qui soutient la planète, la migration transfrontalière, une architecture financière mondiale qui récompense une bonne gestion socioéconomique et une gouvernance mondiale qui reconnaisse un partenariat entre tous les peuples. Nous soutenons que la communauté internationale a la capacité de créer des conditions justes et équitables dans lesquelles l'Afrique puisse participer réellement à l'économie et à la vie politique mondiales.

42. Le NOPADA reconnaît que, dans le passé, des tentatives visant à formuler des programmes de développement au niveau du continent ont été faites. Pour des raisons diverses, à la fois internes et externes, y compris un leadership et un degré de participation douteux des Africains eux-mêmes, ces programmes n'ont pas été couronnés de succès. Cependant, de nouvelles circonstances, qui se prêtent à une mise en œuvre pratique intégrée, existent aujourd'hui.

43. La nouvelle phase de mondialisation a coïncidé avec une restructuration des relations internationales à la suite de la guerre froide. Celle-ci est associée à l'émergence de nouveaux concepts de sécurité et d'intérêt personnel, qui comprennent le droit au développement et à l'éradication de la pauvreté. La démocratie et la légitimité de l'Etat ont été redéfinies afin d'y inclure, comme éléments centraux, un gouvernement responsable, une culture des droits de l'homme et la participation du peuple.

44. Fait révélateur, de plus en plus de dirigeants sont élus par la voie démocratique. Par leurs actions, ils ont déclaré que les espoirs des peuples d'Afrique pour une vie meilleure ne peuvent plus reposer sur la magnanimité d'autrui.

45. Sur le continent, la démocratie continue à se propager, soutenue par l'Union africaine qui s'est montrée résolue à s'occuper des conflits et à censurer toute déviation par rapport à la norme. Ces efforts sont renforcés par des voix qui se font entendre au sein de la société civile et qui incluent des associations de femmes, la jeunesse et des médias indépendants. De plus, les gouvernements africains sont beaucoup plus résolus à atteindre les objectifs de coopération et d'intégration économiques au niveau régional et continental. Cela sert à la fois à consolider le redressement économique et à renforcer les avantages de l'interdépendance mutuelle.

46. Le changement des conditions en Afrique a déjà été reconnu par des gouvernements du monde entier. La Déclaration du millénaire des Nations unies, adoptée en septembre 2000, confirme l'empressement de la communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique visant à aborder le sous-développement et la marginalisation. La Déclaration souligne son soutien à la prévention des conflits et à la création de conditions de stabilité et de démocratie sur le continent ainsi qu'aux défis clés de l'éradication de la pauvreté et des maladies. La Déclaration attire également l'attention sur l'engagement de la communauté mondiale à accroître le flux de ressources vers l'Afrique, en améliorant les relations dans le domaine de l'aide, du commerce et de la dette entre l'Afrique et le reste du monde, et en augmentant le flux de capitaux privés vers le continent. Il est maintenant important de traduire ces engagements en réalités.

47. Le NOPADA est axé sur la nécessité d'en assurer la propriété et la gestion aux Africains. Grâce au présent programme, les dirigeants de l'Afrique établissent l'ordre du jour du renouveau du continent. Cet ordre du jour se fonde sur les priorités nationales et régionales et les plans de développement qui doivent être mis au point au moyen d'un processus de démocratie directe et participative. Nous estimons que si ces plans donnent leurs mandats aux dirigeants africains, leur rôle est de les exprimer et d'en diriger la mise en application pour le compte de leurs peuples.

48. Ce programme constitue un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il est fondé sur un ordre du jour dont ont décidé les Africains de leur propre initiative et de leur propre gré, afin de déterminer eux-mêmes leur destin.

49. Pour réaliser ces objectifs, les dirigeants africains devront assumer en commun un certain nombre de responsabilités:

- Consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour restaurer et maintenir la paix;
- Promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays et leur région en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national;
- Restaurer et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier en mettant au point des normes et cibles appropriées en matière de politiques monétaires et budgétaires et en instaurant des cadres institutionnels adéquats pour en assurer la réalisation;
- Instaurer des cadres juridiques et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers, pour assurer l'audit des compagnies privées comme du secteur public;
- Revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé, en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH//SIDA, le paludisme et autres maladies contagieuses;
- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant des activités lucratives grâce à un accès plus facile au crédit et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays d'Afrique;
- Renforcer la capacité des Etats d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation et de maintenir l'ordre;

- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux comme de l'exportation.

IV. L'appel aux peuples africains

50. La réussite du projet de Renaissance africaine, qui devrait permettre à notre continent, marginalisé pendant des siècles, d'occuper la place qui lui revient dans le monde, dépend de l'avènement d'une économie africaine forte et compétitive, en ce moment où l'économie mondiale est soumise à une plus grande libéralisation et faire face à une compétitivité accrue.

51. Le NOPADA ne réussira que si les peuples africains, unis dans leur diversité, se l'approprient.

52. L'Afrique, appauvrie par l'esclavage, la corruption et la mauvaise gestion économique, décolle dans des circonstances difficiles. Toutefois, si ses énormes ressources naturelles et humaines sont mobilisées et utilisées de manière appropriée, il y a lieu de s'attendre à une croissance équitable et durable sur le continent, ainsi qu'à une accélération de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

53. C'est la raison pour laquelle nos peuples, en dépit des difficultés actuelles, doivent reprendre confiance en leur génie et en leur capacité à surmonter les obstacles et doivent participer à l'édification de la nouvelle Afrique. La présente initiative est l'expression de l'engagement des dirigeants africains à traduire en actions concrètes les aspirations profondes des peuples africains.

54. Toutefois, le succès des efforts de nos dirigeants dépend de l'engagement de nos peuples à prendre en main leur propre destin.

55. Aussi, les dirigeants politiques africains lancent-ils à tous les peuples du continent, dans toute leur diversité, un appel pour qu'ils prennent conscience de la gravité de la situation et de la nécessité de se mobiliser pour mettre un terme à la marginalisation continue de l'Afrique et promouvoir son développement en réduisant le fossé qui le sépare du monde développé.

56. En conséquence, nous demandons aux peuples africains de se préparer à relever le défi de la mobilisation de l'appui à la mise en oeuvre de l'Initiative en mettant sur pied, à tous les niveaux, des mécanismes leur permettant de s'organiser, de se mobiliser et d'agir.

V. Programme d'action: Stratégie africaine pour assurer un développement durable au 21ème siècle

57. Les dirigeants du continent sont conscients du fait que le vrai génie d'un peuple se mesure à sa capacité à mener une réflexion audacieuse et innovatrice, et à sa détermination à appuyer les efforts de développement.

58. Nous devons poursuivre la mise en oeuvre de l'ambitieux programme de promotion d'économies stables et robustes, et d'édification de sociétés démocratiques. A cet égard, les dirigeants africains sont convaincus que le continent dont le processus de développement a toujours été caractérisé par de faux départs et des échecs, sera couronné de succès avec la présente Initiative.

59. Dans son approche et sa stratégie, le NOPADA diffère de tous les plans et initiatives antérieurs visant à promouvoir le développement du continent, bien que les problèmes qu'elle cherche à résoudre demeurent sensiblement les mêmes.

60. Le NOPADA se veut une vision à long terme du programme de développement de l'Afrique par les Africains eux-mêmes.

61. Le Programme d'action est axé sur neuf domaines prioritaires présentés de la même manière que dans la stratégie proposée. Il identifie les activités à entreprendre à court terme, bien que ces activités soient de plus longue portée.

62. Bien que le financement à long terme soit prévu dans le cadre de l'Initiative, il faudrait cependant, dans l'immédiat, exécuter rapidement les projets visant à éradiquer la pauvreté sur le continent et à placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables pour mettre ainsi un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation.

63. Bien qu'il existe d'autres priorités urgentes, celles qui ont été retenues dans le Programme d'action auront un effet catalyseur pour les interventions futures dans les autres domaines prioritaires.

64. Les taux de croissance revêtent certes une importance, mais ils ne permettent pas à eux seuls aux pays africains de réaliser l'objectif de la réduction de la pauvreté. Le défi à relever par l'Afrique consiste donc à se doter de la capacité de maintenir la croissance aux niveaux requis pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement durable. A cette fin, d'autres facteurs sont à prendre en considération, notamment le développement des infrastructures, l'accumulation du capital, les ressources humaines, les institutions, la diversification structurelle, la

compétitivité, la santé et la salubrité de l'environnement.

65. L'objectif du NOPADA est d'imprimer un nouvel élan au développement du continent en comblant l'écart actuel dans les secteurs prioritaires, afin de permettre à l'Afrique de rattraper son retard par rapport aux régions développées du monde.

66. La vision à long terme nécessite des investissements massifs et importants pour combler l'écart actuel. A cet égard, le défi à relever par l'Afrique consiste à mobiliser les ressources nécessaires dans les meilleures conditions possibles. Nous lançons donc un appel à nos partenaires de développement pour qu'ils nous apportent une assistance dans nos efforts.

67. Objectifs à long terme:

- Eradiquer la pauvreté en Afrique et placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables pour mettre ainsi un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation;
- Promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités.

68. Buts:

- Parvenir à une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) de plus de 7 pour cent et s'y maintenir pendant les 15 prochaines années;
- Faire en sorte que le continent réalise les objectifs convenus en matière de développement international, à savoir:
- Réduire de moitié, de 1990 à 2015, le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté;
- Assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires d'ici 2015;
- Progresser vers l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005; 2015.

69. Les résultats attendus de cette stratégie sont les suivants:

- Meilleure intégration de l'Afrique.

70. Conscients qu'à moins que ne soient prises des mesures novatrices et radicales, l'Afrique ne réalisera ni les objectifs de développement international ni un taux de croissance annuelle du PIB de 7 pour cent, les chefs d'Etat africains proposent le programme ci-après. Ce programme, qui se fonde sur des thèmes clés, est étayé par un programme d'action détaillé.

A. CONDITIONS REQUISES POUR RÉALISER UN DEVELOPPEMENT DURABLE

A1. Initiative pour la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance

71. L'expérience a appris aux dirigeants africains que la paix, la sécurité, la démocratie, une bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et une saine gestion économique sont les conditions préalables indispensables au développement durable. Ils s'engagent à promouvoir ces principes, individuellement et collectivement, dans leur pays, leur région et le continent.

- Réduire les taux de mortalité infantile et post infantile de deux tiers de 1990 à 2015 ;
- Réduire les taux de mortalité liée à la maternité des trois quarts de 1990 à 2015 ;
- Assurer que tous ceux qui en ont besoin aient accès à des services de santé générique d'ici 2015 ;
- Mettre en oeuvre dès 2005 des stratégies régionales de développement durable pour que les pertes de ressources écologiques aient été compensées d'ici
- Croissance économique, développement et augmentation des emplois ;
- Réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- Diversification des activités de production, amélioration de la compétitivité sur le plan international et augmentation des exportations.

(i) Initiative pour la paix et la sécurité

72. L'Initiative pour la paix et la sécurité consiste en trois éléments :

- La promotion de conditions à long terme qui favorisent le développement et la sécurité ;
- La consolidation des capacités d'alerte rapide des institutions africaines et l'amélioration de leur capacité à prévenir, gérer et résoudre les conflits ;
- L'institutionnalisation des engagements envers les valeurs essentielles du NOPADA par le biais de ses dirigeants.

73. Des conditions à long terme permettant d'assurer la paix et la sécurité en Afrique nécessitent des mesures pour réussir à combattre les vulnérabilités politiques et sociales qui sont à l'origine des conflits. Celles-ci sont abordées dans les Initiatives de gouvernance politique et économique, les Initiatives sur les flux de capitaux et l'accès au marché et celle sur la mise en valeur des ressources humaines.

74. Les efforts visant à consolider la capacité de l'Afrique à gérer tous les aspects d'un conflit doivent

mettre l'accent sur les moyens nécessaires pour renforcer les institutions régionales et continentales existantes dans quatre domaines clés :

- La prévention, la gestion et la résolution des conflits
- La recherche de la paix, le maintien de la paix et l'imposition de la paix ;
- La réconciliation, le relèvement et la reconstruction suite à un conflit ;
- La lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines terrestres.

75. Dans les six mois suivant la mise en place du NOPADA, ses dirigeants étudieront les recommandations décrivant les mesures détaillées, assorties de leurs coûts, qui sont requises dans chacun des quatre domaines susmentionnés. Ce travail portera aussi sur les mesures requises des partenaires, ainsi que sur la nature et les sources du financement de ces activités.

76. Le Forum prévu des chefs d'Etat servira de tribune où les dirigeants du NOPADA chercheront à améliorer la capacité des mécanismes africains à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, à partager les expériences et à mobiliser une action collective. Le Forum veillera à ce que les principes et les engagements implicites dans l'Initiative soient respectés.

77. Compte tenu de cette exigence, les Africains doivent tout mettre en oeuvre pour trouver des solutions durables aux conflits actuels, renforcer leur sécurité intérieure et promouvoir la paix entre les pays.

78. Lors du Sommet de Lusaka, l'Union africaine a décidé de prendre des mesures énergiques pour réactiver les organes chargés de la prévention et du règlement des conflits.

(ii) Initiative pour la démocratie et la bonne gouvernance

79. Il est maintenant généralement accepté que le développement ne peut se réaliser en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance. Avec le NOPADA, le continent prend l'engagement de respecter les normes mondiales en matière de démocratie, dont les principales composantes sont le pluralisme politique, l'existence de plusieurs partis politiques et de plusieurs syndicats, l'organisation périodique d'élections démocratiques libres, justes et transparentes afin de permettre aux populations de choisir librement leurs dirigeants.

80. L'objectif de l'initiative pour la démocratie et la gouvernance est de contribuer à renforcer le cadre

politique et administratif des pays participants, en accord avec les principes de démocratie, de transparence, de responsabilité, d'intégrité, de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle est renforcée par l'Initiative pour la gouvernance économique qu'elle soutient et avec laquelle elle partage des caractéristiques clés. Ensemble, elles doivent contribuer à utiliser l'énergie du continent pour progresser sur la voie du développement et de l'éradication de la pauvreté.

81. L'Initiative est composée des éléments suivants :

- Une série d'engagements par les pays participants à instituer ou consolider les pratiques et les processus fondamentaux de bonne gouvernance ;
- La promesse faite par les pays participants de jouer un rôle déterminant en soutien aux initiatives qui encouragent une bonne gouvernance ;
- L'institutionnalisation des engagements par les dirigeants du NOPADA pour assurer que les valeurs fondamentales de l'initiative soient respectées.

82. Les Etats membres du NOPADA vont aussi prendre plusieurs engagements pour satisfaire aux normes fondamentales de bonne gouvernance et de conduite démocratique tout en s'aidant les uns les autres. Les Etats participants recevront un appui pour entreprendre les réformes institutionnelles souhaitées lorsque cela s'avèrera nécessaire. Dans les six mois suivant l'institutionnalisation du NOPADA, ses dirigeants étudieront des recommandations portant sur le déploiement d'outils de diagnostic et d'évaluation appropriés, pour faciliter le respect des objectifs partagés de bonne gouvernance, afin d'identifier les faiblesses institutionnelles et de chercher des ressources et des compétences pour combattre ces faiblesses.

83. Afin de renforcer la gouvernance politique et de consolider la capacité à respecter ces engagements, les dirigeants du NOPADA engageront un processus d'initiatives ciblées de renforcement des capacités. Ces réformes institutionnelles se concentreront sur :

- Une réforme de la fonction publique et de l'administration ;
- Le renforcement du contrôle parlementaire ;
- La promotion de la démocratie directe et participative ;
- Une lutte efficace contre la corruption et les détournements de fonds ;
- La réforme du régime judiciaire.

84. Les pays participants joueront un rôle déterminant en appuyant et en mettant sur pied des institutions et des initiatives qui protègent ces engagements. Ils s'efforceront de créer et de renforcer des structures

nationales, régionales et continentales qui soutiennent une bonne gouvernance.

85. Le Forum des chefs d'Etat du NOPADA servira de mécanisme grâce auquel les dirigeants du NOPADA pourront suivre et évaluer les progrès réalisés par les pays africains dans la réalisation des objectifs convenus dans le domaine de la bonne gouvernance et des réformes sociales. Le Forum constituera également une tribune dans laquelle les pays partageront leurs expériences afin de favoriser la bonne gouvernance et les pratiques démocratiques.

A2. Initiative pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises

86. Le renforcement des capacités de l'Etat est un aspect crucial de la création d'un environnement propice au développement. L'Etat a un rôle important à jouer dans la promotion d'une croissance et d'un développement durables et dans la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Toutefois, la réalité est que de nombreux gouvernements ne sont pas en mesure de jouer un tel rôle. En conséquence, un bon nombre de pays ne disposent pas des cadres d'orientation et de réglementation nécessaires pour une croissance axée sur le secteur privé. Ils ne disposent pas non plus de la capacité à mettre en œuvre les programmes, même lorsque les ressources financières requises sont disponibles.

87. C'est pour cette raison qu'il convient d'accorder la priorité au renforcement ciblé des capacités. Les programmes à mettre en œuvre dans tous les domaines doivent être précédés par une évaluation des capacités en place, et suivis par la fourniture d'un appui approprié dans ce domaine.

88. Objectif
Promouvoir des programmes concrets, assortis d'un échéancier, visant à améliorer la qualité de la gestion économique et des finances publiques ainsi que la gouvernance des entreprises dans tous les pays participants.

89. Actions

- Une équipe spéciale des ministères des Finances et des banques centrales sera chargée d'examiner les pratiques de gouvernance économique et de gouvernance des entreprises dans les différents pays et régions. Au bout de six mois, cette équipe devra soumettre à l'examen du Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre des recommandations sur les normes et les codes de bonne pratique appropriés.
- Le Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre soumettra ses recommandations aux

Etats africains pour qu'ils les mettent en application.

- Le Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre accordera un rang élevé de priorité à la gestion des finances publiques. Les pays mettront en place un programme visant à améliorer la gestion des finances publiques, fixeront des objectifs et conviendront des mécanismes de suivi.
- Le Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre mobilisera des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous les pays de respecter les normes minimales et les codes de bonne pratique convenus mutuellement.
- Approches sous-régionales et régionales au développement

90. La plupart des pays d'Afrique sont petits en termes de population comme de revenus par habitant. Leurs marchés étant restreints, ils n'offrent pas de perspectives intéressantes de rendement aux investisseurs potentiels, tandis que la diversification de la production et des exportations y est retardée. Les possibilités d'investissements consacrés aux infrastructures essentielles dont la viabilité dépend d'économies d'échelle y sont donc limitées.

91. Cette conjoncture économique montre que les pays d'Afrique ont besoin de mettre leurs ressources en commun et de favoriser la coopération et l'intégration économique régionales du continent pour améliorer leur compétitivité sur le plan international. Il faut consolider les cinq groupements économiques régionaux du continent : Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe.

92. Le NOPADA met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains. Il s'agira avant tout de rationaliser le cadre institutionnel de l'intégration économique en repérant des projets communs qui soient compatibles avec les programmes intégrés de développement nationaux et régionaux et d'harmoniser les politiques et pratiques en matière d'économie et d'investissements. Il faut assurer la coordination des politiques sectorielles nationales et suivre soigneusement les décisions régionales.

93. Le NOPADA donnera la priorité à la consolidation des capacités pour améliorer l'efficacité des structures régionales existantes et rationaliser les organisations régionales existantes. La Banque africaine de développement doit jouer un rôle de pointe dans le

financement des études, programmes et projets régionaux.

94. Les secteurs couverts par le plan actuel et considérés comme des domaines prioritaires sont les suivants :

- (i) Infrastructures;
- (ii) Ressources humaines, y compris l'éducation, le développement des compétences et l'inversion de la tendance à la fuite des cerveaux;
- (iii) Santé;
- (iv) Technologies de l'information et de la communication;
- (v) Agriculture;
- (vi) Energie;
- (vii) Accès des exportations africaines aux marchés des pays développés.

95. Toutefois, pour chaque secteur, l'objectif est de combler l'écart actuel entre l'Afrique et les pays développés afin d'améliorer la compétitivité du continent et de permettre à l'Afrique de participer aux processus de mondialisation. La situation particulière des Etats insulaires et sans littoral d'Afrique devra être prise en compte dans ce contexte.

B. PRIORITÉS SECTORIELLES

B1. Comblent l'écart dans le domaine des infrastructures

Tous les secteurs des infrastructures (i)

96. Les infrastructures concernées sont les routes, les autoroutes, les aéroports, les ports maritimes, les chemins de fers, les voies navigables et les installations de télécommunications. Toutefois, l'accent sera mis uniquement sur les infrastructures à caractère régional ou continental.

97. Les infrastructures sont des paramètres essentiels de la croissance économique, ce pourquoi il faut trouver des moyens de placer l'Afrique au même niveau que les pays développés en termes d'accumulation de capital, matériel et humain.

98. Si l'Afrique était dotée des mêmes infrastructures de base que les pays développés, elle serait mieux en mesure de se consacrer à la production et à l'amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence internationale. Les insuffisances structurelles des infrastructures handicapent sérieusement la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Améliorer les infrastructures, y compris le coût et la fiabilité des services, serait dans l'intérêt de l'Afrique comme de la communauté internationale, qui pourrait obtenir des biens et services africains à meilleur marché.

99. Dans de nombreux pays d'Afrique, les colonisateurs n'ont construit d'infrastructures que pour pouvoir exporter les matières premières africaines et importer en Afrique les produits de leurs industries.

100. Il convient cependant de reconnaître que pour améliorer les infrastructures africaines, il faudra absolument des financements privés étrangers pour compléter les deux principales méthodes de financement que sont le crédit et l'aide.

101. L'initiative dans le domaine des infrastructures comprend des éléments communs à tous les secteurs ainsi que des éléments spécifiques à chacun d'entre eux.

102. Objectifs

- Améliorer l'accès aux infrastructures et les rendre plus abordables et fiables à la fois pour les entreprises et pour les ménages ;
- Améliorer la coopération et le commerce au niveau régional grâce à de meilleures connexions transfrontalières des infrastructures ;
- Accroître les investissements consacrés aux infrastructures en réduisant les risques auxquels les investissements privés doivent faire face, en particulier en matière de politiques et de réglementations
- Edifier des bases de compétences adéquates en technologie et en ingénierie pour installer, exploiter et entretenir en Afrique des réseaux d'infrastructures « en dur ».

103. Actions

- Avec l'assistance des institutions spécialisées dans chaque secteur, mettre en place des cadres politiques et législatifs pour encourager la concurrence. Dans le même temps, créer de nouveaux cadres de réglementation et consolider la capacité de formation de personnes responsables de la réglementation afin de promouvoir l'harmonisation des politiques et des réglementations pour faciliter les connexions transfrontalières et l'élargissement du marché ;
- Accroître les investissements consacrés aux infrastructures, en particulier pour leur rénovation, et améliorer les pratiques d'entretien qui assureront la viabilité des réseaux d'infrastructures ;
- Commencer à développer des institutions de formation et des réseaux pour encourager la formation de techniciens et d'ingénieurs de haut niveau dans les secteurs des infrastructures ;
- Promouvoir la participation des communautés et des utilisateurs à la construction, l'entretien

- et la gestion des infrastructures, en particulier dans les régions urbaines et rurales pauvres, en collaboration avec les Initiatives de gouvernance du NOPADA ;
- Collaborer avec la Banque africaine de développement et d'autres institutions africaines de financement du développement pour mobiliser un financement durable, en particulier au moyen de processus multilatéraux et des institutions et gouvernements donateurs, afin d'obtenir des dons et des fonds consentis à des conditions de faveur, pour atténuer les risques à moyen terme ;
 - Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé qui serviront de véhicule pour attirer les investisseurs privés et concentrer le financement public sur les besoins urgents des pauvres, en consolidant les capacités de mise en œuvre et de contrôle des accords de ce type.
 - Outre ces aspects communs, les stratégies suivantes sont spécifiques à chaque secteur pour les différents types d'infrastructures :
 - Elle facilite la complémentarité entre les outils existants de promotion de la formation d'une masse critique de professionnels à l'utilisation des TIC ;
 - Elle facilite, dans le domaine de la recherche, la mise en place de programmes africains et de programmes d'échange dans le domaine technologique, avec un accent particulier sur la lutte contre l'analphabétisme ;
 - Elle permet d'identifier et d'exploiter les opportunités en matière de commerce, d'investissement et de finance
 - Elle permet de mettre en place des programmes régionaux d'apprentissage à distance et d'éducation à la santé pour améliorer la situation dans les secteurs de la santé et de l'éducation ;
 - Dans la gestion des conflits et la lutte contre les pandémies, elle facilite la mise en place d'un système efficace d'alerte précoce en fournissant les outils nécessaires à la surveillance constante des foyers de tension ou d'épidémie.

(ii) Comblent l'écart numérique : investir dans les technologies de l'information et de la communication

104. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), fondées sur l'interaction entre les ordinateurs, les télécommunications et les médias classiques, revêtent une importance cruciale pour l'économie de demain, fondée sur les connaissances. Les progrès rapides réalisés dans le domaine technologique et la baisse du coût du matériel TIC offrent de nouvelles perspectives aux pays africains pour ce qui est de l'accélération de leur croissance et de leur développement économiques. La mise en place d'un Marché commun et d'un Union africaine peut être facilitée, dans une très grande mesure, par la révolution des technologies de l'information. En plus de promouvoir le commerce intra-régional, l'utilisation des TIC peut accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

105. L'utilisation généralisée des TIC sur le continent peut présenter des avantages comparatifs sans précédent, comme suit :

- Elle peut imprimer un nouvel élan au processus de démocratisation et à la bonne gouvernance ;
- Elle peut faciliter l'intégration de l'Afrique dans la nouvelle société de l'information, sur la base de sa diversité culturelle ;
- Elle peut donner lieu à diverses applications dans des domaines tels que la télédétection, la planification de l'agriculture et des infrastructures ;

106. Les infrastructures des technologies de l'information et de la communication en Afrique sont insuffisantes, de même que les cadres politiques et réglementaires et les ressources humaines requises dans ce domaine. De ce fait, l'accès à des services abordables en fait de téléphone, de radio-télédiffusion, d'ordinateurs et de l'Internet est inadéquat. La densité de lignes téléphoniques y reste inférieure à une ligne pour 100 personnes. Les coûts des services sont élevés puisqu'une connexion coûte en moyenne en Afrique 20 pour cent du PIB par habitant par rapport à une moyenne mondiale de 9 pour cent et à 1 pour cent dans les pays à revenus élevés. L'Afrique n'a pas encore pu tirer parti de l'outil que constitue informatique et télématique pour améliorer les conditions de vie des populations et créer de nouvelles possibilités d'affaires. Les liaisons entre les pays du continent et avec les marchés mondiaux en souffrent. Quoique de nombreux pays d'Afrique aient engagé des réformes politiques dans ce domaine, ni la pénétration des services, ni leur qualité, ni leurs tarifs ne se sont encore améliorés.

107. Objectifs

108. Actions :

- Doubler la densité des lignes téléphoniques pour parvenir à deux lignes pour 100 personnes d'ici l'an 2005, avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages
- Diminuer le coût et améliorer la fiabilité des services
- Préparer tous les pays d'Afrique à utiliser les communications électroniques ;
- Constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de

l'informatique et de la télématique pour en tirer des ingénieurs stagiaires en informatique et télématique, des programmeurs et des créateurs de logiciels ;

- Mettre au point des logiciels à contenu local fondés en particulier sur l'héritage culturel de l'Afrique ;
- Collaborer avec les institutions régionales comme l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) et Africa Connection pour concevoir une politique et une législation modèle pour la réforme des télécommunications, ainsi que des protocoles et des références permettant d'évaluer la préparation à l'utilisation des communications électroniques ;
- Collaborer avec les institutions régionales pour consolider les capacités de réglementation ;
- Mettre sur pied un réseau d'institutions de formation et de recherche pour consolider la base de compétences de haut niveau ;
- Promouvoir et accélérer les projets existants visant à connecter les écoles et les clubs de jeunes ;
- Collaborer avec les institutions de financement du développement en Afrique, les initiatives multilatérales (G8 DotForce, Equipe spéciale des Nations unies) et les bailleurs de fonds bilatéraux pour mettre sur pied des mécanismes financiers visant à atténuer et à réduire les risques dans ce secteur.

(iii) Energie

109. Objectifs

L'énergie joue un rôle crucial dans le processus de développement, d'abord en tant que nécessité domestique, mais aussi en tant que facteur de production dont le coût affecte directement le prix des autres biens et services, ainsi que la compétitivité des entreprises. Compte tenu de la répartition inégale des ressources énergétiques sur le continent, il est recommandé que la recherche de sources suffisantes et abordables d'énergie soit axée sur la rationalisation de la distribution territoriale des ressources énergétiques existantes, mais mal réparties. En outre, l'Afrique doit tout mettre en œuvre pour développer ses abondantes ressources d'énergie solaire.

- Accroître l'accès à un approvisionnement commercial en énergie, fiable et abordable, de 10 à 35 pour cent ou plus de la population d'Afrique en 20 ans
- Améliorer la fiabilité et réduire le coût de l'approvisionnement en énergie pour les activités de production afin de permettre une croissance économique de 6 pour cent par an ;
- Renverser la tendance de dégradation de l'environnement associée à l'utilisation des

combustibles traditionnels dans les régions rurales ;

- Exploiter le potentiel hydro-électrique des bassins fluviaux d'Afrique ;
- Intégrer les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs pour faciliter les flux transfrontaliers d'énergie ;
- Réformer et harmoniser les réglementations et la législation de continent sur le pétrole.

110. Actions

- Etablir un Forum africain pour la réglementation des entreprises d'utilité publique et des associations régionales de réglementation ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale qui aura pour tâche de recommander des priorités et des stratégies de mise en œuvre pour les projets régionaux, y compris la génération d'énergie hydro-électrique, les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour accélérer le développement de l'approvisionnement en énergie pour les logements des groupes sociaux à faibles revenus ;
- Elargir la portée du programme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la conservation de l'énergie de la biomasse au reste du continent.

(iv) Transports

111. Objectifs

- Réduire les délais de la circulation transfrontalière des personnes, des biens et des services ;
- Réduire l'attente et les temps morts dans les ports ;
- Promouvoir l'activité économique et le commerce transfrontalier des marchandises sur la base de meilleurs liens de transport terrestre ;
- Accroître les liaisons de transport aérien des passagers et du fret entre les sous-régions d'Afrique.

112. Actions

- Mettre sur pied des équipes spéciales dans le domaine des douanes et de l'immigration afin d'harmoniser les passages de frontières et les procédures de délivrance des visas ;
- Mettre en place et favoriser des partenariats entre les secteurs public et privé pour l'octroi

de concessions pour la construction, l'aménagement et l'entretien des ports, des réseaux routiers, des réseaux ferroviaires et de transport maritime ;

- Promouvoir l'harmonisation des normes et des réglementations selon les modes de transport et l'utilisation accrue de services de transport multimodal ;
- Collaborer avec les organisations régionales pour mettre en place des couloirs de développement du transport ;
- Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé pour la rationalisation de l'industrie du transport aérien et le renforcement des capacités dans le domaine du contrôle du trafic aérien.

(v) Eau et assainissement

113. Objectifs

- Assurer un accès durable à un approvisionnement en eau pure et potable et à un assainissement adéquats,
- particulièrement pour les pauvres ;
- Planifier et gérer les ressources en eau pour en faire la base de la coopération et du développement aux niveaux national et régional ;
- Examiner systématiquement et préserver les écosystèmes, la diversité biologique et la faune ;
- Assurer la coopération sur les fleuves que se partagent plusieurs Etats membres ;
- Aborder la menace du changement climatique de façon efficace ;
- Accroître l'agriculture irriguée et pluviale pour améliorer la production et la sécurité alimentaire.

114. Actions

- Accélérer les travaux des projets sur les ressources en eau à objectifs multiples, comme par exemple l'étude du Secrétariat de la SADC de l'exploitation du fleuve Congo et l'Initiative du Bassin du Nil ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour planifier les effets néfastes de l'impact du changement climatique sur l'Afrique ;
- S'associer à l'Initiative mondiale pour l'assainissement de l'environnement afin de promouvoir des méthodes et des projets sanitaires d'élimination des déchets ;
- Appuyer le Programme Habitat des Nations unies sur la conservation des ressources en eau dans les villes africaines.
-

B2. Initiative pour la mise en valeur des ressources humaines, y compris l'inversion de la tendance à la fuite des cerveaux Réduction de la pauvreté

(i) Réduction de la pauvreté

115. Objectifs

- Fournir un leadership déterminé en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté dans toutes les composantes du NOPADA et dans les politiques macroéconomiques et sectorielles des gouvernements nationaux ;
- Mettre particulièrement l'accent sur la réduction de la pauvreté chez les femmes ;
- Assurer une responsabilisation des pauvres dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Appuyer les initiatives visant à combattre la pauvreté au niveau multilatéral, comme le Cadre global pour le développement de la Banque mondiale et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté liée à l'Initiative d'allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE).

116. Actions

- Exiger que les programmes nationaux préparés pour les initiatives dans le cadre du présent programme d'action évaluent la situation avant et après leur mise en œuvre, et mesurent leur impact sur la réduction de la pauvreté ;
- Travailler avec la Banque mondiale, le FMI, la BAD et les institutions des Nations unies pour accélérer la mise en œuvre et l'adoption du Cadre global de
- développement, de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et des initiatives apparentées ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale sur la question de l'égalité des sexes pour assurer que les stratégies de réduction de la pauvreté du NOPADA abordent les problèmes spécifiques aux femmes pauvres ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale afin d'accélérer l'adoption de processus décentralisés de participation pour la construction des infrastructures et la prestation des services sociaux.

(ii) Comblent l'écart dans le domaine de l'éducation

117. Objectifs

- Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international du développement, visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015, soit réalisé ;
- S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'informatique et à la télématique ;
- Elargir l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer la pertinence de celui-ci par rapport au monde du travail ;
- Favoriser la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur.

118. Actions

- Examiner les initiatives actuelles conjointement avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les autres principaux bailleurs de fonds ;
- Examiner les niveaux des dépenses effectuées dans le domaine de l'éducation par les pays d'Afrique et prendre l'initiative d'un processus de mise au point de normes relatives aux dépenses gouvernementales dans le domaine de l'éducation ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour accélérer l'introduction de l'informatique et de la télématique dans les écoles primaires ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour examiner les capacités de recherche dont le continent a besoin dans chaque région et présenter des propositions à ce sujet.

119. Les principaux problèmes qui se posent à l'éducation en Afrique proviennent de l'insuffisance des installations et des systèmes de formation de la vaste majorité des Africains. Ceux d'entre eux qui ont eu la possibilité de fréquenter des établissements d'enseignements ailleurs ont démontré qu'ils étaient capables de réussir.

120. Le plan soutient la consolidation immédiate des établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Afrique, en créant, suivant les besoins des universités spécialisées, des programmes de coopération avec des enseignants africains. Il faut aussi insister sur la nécessité de mettre en place des instituts technologiques.

(iii) Inversion de la tendance à la fuite des cerveaux

121. Objectifs :

- Inverser la tendance à la fuite des cerveaux pour
- Renforcer et retenir sur le continent les capacités en faire une tendance au "gain des cerveaux" en Afrique ;
- humaines nécessaires au développement de l'Afrique ;
- Elaborer des stratégies pour l'utilisation du savoir-faire et des compétences des Africains de la diaspora dans le domaine scientifique et technologique en vue du développement de l'Afrique.

122. Actions

- Créer en Afrique un environnement politique, social et économique propice à la réduction de la fuite des cerveaux et au flux des investissements dont le continent a tant besoin ;
- Mettre en place une base de données fiable sur la fuite des cerveaux pour déterminer l'ampleur du problème et promouvoir la coordination et la collaboration entre les experts des pays d'origine et ceux de la diaspora ;
- Etablir des réseaux scientifiques et techniques pour favoriser le rapatriement des connaissances scientifiques dans les pays d'origine et promouvoir la coopération entre les experts des pays d'origine et ceux de la diaspora ;
- Veiller à ce que l'expertise des Africains installés dans les pays développés soit utilisée dans le cadre de l'exécution de certains des projets prévus dans le NOPADA.

iv) Santé

123. Objectifs

- Renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles afin qu'ils soient à la hauteur de la tâche d'alléger le fardeau des maladies ;
- Disposer d'un système de soins de santé solide qui réponde aux besoins et qui appuie efficacement la lutte contre les maladies ;
- Assurer l'appui nécessaire au développement durable d'un système de soins de santé efficace ;
- Habilitier les peuples d'Afrique à agir pour améliorer leur propre santé et assurer l'éducation sanitaire en Afrique ;
- Réussir à avoir un impact sur le fardeau de maladies qui pèse sur les personnes les plus pauvres en Afrique.

124. Actions

- Renforcer la participation de l'Afrique aux processus visant l'obtention de médicaments à des prix abordables, notamment ceux auxquels sont engagées les compagnies pharmaceutiques internationales et la société civile internationale et examiner les possibilités d'utiliser d'autres systèmes d'approvisionnement pour les médicaments et les fournitures essentiels ;
- Mobiliser les ressources requises pour intervenir de façon efficace contre les maladies et mettre en place de solides systèmes sanitaires ;
- Mener campagne en faveur d'un appui financier international accru pour lutter contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles ;
- Collaborer avec d'autres organisations internationales comme l'OMS et les bailleurs de fonds afin de s'assurer que l'appui au continent est accru pour atteindre au moins 10 milliards de dollars EU par an ;
- Encourager les pays africains à accorder la priorité aux soins de santé dans leurs propres budgets et à accroître progressivement ces budgets pour parvenir à un niveau déterminé d'un commun accord ;
- Mobiliser conjointement des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous les pays d'Afrique d'améliorer les infrastructures et la gestion des soins de santé.

125. L'Afrique est le domaine privilégié de graves maladies endémiques. Bactéries et parasites, portés par des insectes, des personnes en déplacement et autres vecteurs, y prospèrent, notamment grâce à la faiblesse des politiques écologiques et aux mauvaises conditions de vie des populations. Un des principaux obstacles aux efforts de développement en Afrique est la lourde incidence des maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. A moins que l'on ne mette un frein à ces épidémies pour ultérieurement les éradiquer, il restera impossible de véritablement mettre en valeur les ressources humaines du continent.

126. Dans le domaine de la santé, l'Afrique soutient fort mal la comparaison avec le reste de la communauté internationale. En 1997, les taux de mortalité des enfants et des adolescents y étaient respectivement de 105 et 169 pour mille par rapport à 6 et 7 pour mille dans les pays développés. L'espérance de vie y est de 48,9 ans par rapport à 77,7 dans les pays développés. Il n'y a que 16 médecins pour 100.000 habitants par rapport à 253 dans les pays industrialisés. La pauvreté, que reflète le très faible niveau de revenus par habitant, est un des principaux facteurs empêchant les populations de surmonter leurs problèmes de santé.

127. La nutrition affecte aussi la situation sanitaire. La consommation quotidienne moyenne de calorie va de 2.384 dans les pays à faibles revenus à 2846 dans les pays à revenus moyens et 3390 dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

128. La santé, que l'OMS définit comme étant un état complet de bien-être physique et mental, contribue à l'augmentation de la productivité et par conséquent à la croissance économique. Les effets les plus évidents de l'amélioration de la santé de la force de travail sont la diminution des journées de travail perdues pour cause de maladie, le relèvement de la productivité et la possibilité d'avoir des emplois mieux payés. En fin du compte, améliorer la santé et la nutrition contribue directement à relever le bien-être des populations, à arrêter la propagation des maladies, à diminuer les taux de mortalité infantile, à prolonger l'espérance de vie et à améliorer les capacités d'étude des jeunes scolarisés. On peut donc nettement établir le lien entre l'amélioration de la situation sanitaire et la lutte contre la pauvreté.

B3. Agriculture

129. La majeure partie des populations d'Afrique vit dans les régions rurales. Néanmoins, les systèmes agraires sont généralement faibles et improductifs. Comme ils sont associés à des handicaps extérieurs tels que l'incertitude climatique, les déformations de la politique économique et les changements des prix mondiaux, ces systèmes ont entravé l'approvisionnement agricole et l'accroissement des revenus dans les régions rurales, ce qui a conduit à la pauvreté.

130. La nécessité pressante de parvenir à la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique impose que la question des systèmes agricoles inadéquats soit abordée pour que la production alimentaire puisse être accrue et les niveaux nutritionnels améliorés.

131. L'amélioration de la performance agricole est une condition préalable au développement économique du continent. L'accroissement du pouvoir d'achat des populations rurales qui en résultera conduira également à une augmentation réelle de la demande de produits industriels africains. La dynamique induite constituerait une source significative de croissance économique.

132. L'accroissement de la productivité agricole repose sur l'élimination d'un certain nombre de contraintes structurelles qui affectent le secteur. Une contrainte clé est l'incertitude climatique, qui augmente le facteur de risque auquel une agriculture intensive, fondée sur l'afflux significatif d'investissements privés, doit faire face.

En conséquence, les gouvernements doivent appuyer la mise en place d'infrastructures d'irrigation et mettre en valeur des terres irrigables lorsque les entreprises privées y rechignent. L'amélioration de l'infrastructure rurale (routes, électrification des zones rurales, etc.) est également essentielle.

133. L'environnement institutionnel de l'agriculture a aussi un effet significatif sur la productivité et la performance de ce secteur dans le domaine de l'approvisionnement. Un appui institutionnel sous la forme de centres et d'instituts de recherche, la fourniture de services de vulgarisation et d'appui ainsi que des foires commerciales agricoles stimuleront la production d'excédents commercialisables. Le cadre des réglementations relatives à l'agriculture doit également être pris en considération, avec notamment l'encouragement des dirigeants des communautés locales dans les régions rurales et la participation de ces communautés à la formulation des politiques et à la prestation des services.

134. Depuis quelques temps, les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales n'accordent que peu d'attention au secteur agricole et aux régions rurales, dans lesquelles vivent 70 pour cent des pauvres d'Afrique. Par exemple, dans le portefeuille de la Banque mondiale, les crédits destinés à l'agriculture s'élevaient à 39 pour cent en 1978 mais étaient tombés à un niveau de 12 pour cent en 1996 et à un niveau de 7 pour cent en l'an 2000. La communauté des bailleurs de fonds dans son ensemble doit renverser cette tendance négative.

B4. Initiative pour l'environnement

135. L'on sait qu'un environnement sain et productif est une condition préalable indispensable à la réussite du NOPADA. L'on sait aussi que tous les aspects indispensables à l'entretien de cette base écologique sont nombreux et complexes et qu'il faudra une combinaison systématique d'initiatives pour mettre au point un programme cohérent de protection de l'environnement. Il faudra faire des choix et établir l'ordre de priorités des premières interventions.

136. L'on sait de plus que l'objectif qui doit être au cœur de l'initiative en matière d'environnement doit être de lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement socio-économique de l'Afrique. L'expérience a montré que nombre de mesures prises pour protéger l'environnement peuvent beaucoup contribuer à créer des emplois, à responsabiliser les populations et à leur offrir cohésion sociale et dignité tout en combattant la pauvreté.

137. Il convient de mentionner aussi que l'Afrique va accueillir le Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002. La gestion de l'environnement est à la base de toute une gamme de

objets que le sommet examinera et nous pensons que cela relève particulièrement le statut des délibérations en matière d'environnement dans le cadre du NOPADA.

138. L'on visera dans ce cadre huit interventions prioritaires :

- **Lutter contre la désertification.** L'on envisage des interventions modèles de remise en état des terres dégradées visant les facteurs qui en ont provoqué la dégradation. Nombre de ces activités seront à forte intensité de travail, à savoir des programmes de travaux publics qui contribueront à répondre aux besoins de développement social du continent.
- **Protection des zones humides.** Multiplier des interventions modèles africaines de protection des zones humides dont les bénéfices socio-écologiques offrent un excellent rendement.
- **Espèces exotiques envahissantes.** Il faudra établir des partenariats pour empêcher l'implantation d'espèces exotiques envahissantes ou lutter contre elles. Ces partenariats seront indispensables tant pour assurer l'intégrité des écosystèmes naturels que pour protéger l'économie. D'importantes initiatives à forte intensité de travail pourront être envisagées.
- **Gestion des côtes.** Pour protéger les ressources côtières et en assurer la meilleure exploitation possible, l'on suggère encore une fois des interventions modèles qui pourront être suivies d'un programme plus vaste.
- **Réchauffement planétaire.** L'accent sera mis tout d'abord sur le suivi et la réglementation de l'impact des changements climatiques en même temps que des contributions qui y sont apportées. Des mesures à forte intensité de travail sont indispensables pour une lutte intégrée contre les incendies.
- **Zones transfrontières de protection de l'environnement.** Il s'agirait de tirer parti des initiatives naissantes de partenariats entre les pays pour protéger l'environnement, favoriser le tourisme et par conséquent créer des emplois et les protéger.
- **Gouvernance écologique.** Il s'agit de répondre aux besoins en termes d'institutions, de législations, de planification, de formation et de renforcement des capacités indispensables à la réalisation de toutes les actions susmentionnées.
- **Financement.** Il faudra assurer au travail de financement un cadre soigneusement structuré et équitable.

139. L'Initiative pour l'environnement offre le net avantage de regrouper de nombreuses initiatives qui peuvent être engagées dans des délais relativement courts et dont le rendement par rapport aux

investissements est exceptionnel en termes de création d'une base socio-écologique permettant au NOPADA de prospérer.

B5. Culture

140. La culture fait partie intégrante des efforts de développement du continent. C'est pourquoi il est indispensable de protéger et d'utiliser correctement le savoir autochtone qui représente une dimension importante de la culture du continent et d'en faire bénéficier toute l'humanité. Le NOPADA consacrera une attention toute particulière à la protection et au développement du savoir traditionnel. C'est-à-dire aux œuvres littéraires et artistiques nourries de tradition comme aux travaux scientifiques, performances, inventions, découvertes, conceptions, marques, appellations et symboles, informations encore non divulguées et toutes autres innovations et créations fondées sur la tradition et des activités intellectuelles dans les domaines industriel, scientifique, littéraire ou artistique. Ce concept englobe aussi le patrimoine génétique et les connaissances médicales traditionnelles qui y sont associées.

141. Les dirigeants du NOPADA prendront d'urgence des mesures pour faire en sorte que le savoir autochtone de l'Afrique soit protégé par des législations appropriées. Ils favoriseront aussi sa protection au niveau international en travaillant pour ce faire en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

B6. Tribunes sur la science et la technologie

142. Objectifs

- Promouvoir une coopération et une amélioration des connexions transfrontalières en utilisant les connaissances dont disposent les centres d'excellence existants pour tout le continent ; Page 38
- Développer et adapter la capacité de collecte et d'analyse de l'information pour appuyer les activités de production et les exportations de l'Afrique ;
- Générer une masse critique de compétences technologiques dans des domaines ciblés qui présentent un potentiel de croissance élevé, en particulier la biotechnologie et les sciences de la Terre ;
- Assimiler et adapter les technologies existantes pour diversifier la production des industries manufacturières.

143. Actions

- Etablir une coopération régionale pour la mise au point et la diffusion de normes pour les

produits, ainsi que pour les systèmes d'information géographique (SIG) ;

- Mettre au point des réseaux entre les centres d'excellence existants, en particulier au moyen de l'Internet, d'échanges de personnel et de programmes de formation transfrontaliers et fournir une assistance aux scientifiques et aux chercheurs réfugiés ;
- Collaborer avec l'UNESCO et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que d'autres organisations internationales pour exploiter la biotechnologie afin de développer le potentiel commercial de la riche diversité biologique et de la base de connaissances autochtones de l'Afrique, en améliorant la productivité agricole et en développant la production pharmaceutique ;
- Développer la recherche dans le domaine des sciences de la Terre pour accroître l'exploitation des richesses en minerais de l'Afrique ;
- Mettre en place et développer une base de compétences dans le domaine des techniques de fabrication des produits et du contrôle de la qualité
- pour appuyer la diversification des industries de transformation.

C. MOBILISATION DES RESSOURCES

C1. Initiative en faveur des flux de capitaux

144. Pour réaliser la croissance annuelle d'environ 7 pour cent par an envisagée dans les objectifs internationaux de développement et surtout pour diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en Afrique d'ici l'an 2015, le continent a besoin de combler un déficit annuel de 12 pour cent de son PIB, soit 64 milliards de dollars EU. Il faudra pour ce faire augmenter l'épargne domestique et améliorer la perception des recettes fiscales. Cependant, la majeure partie de ces ressources devra être obtenue de l'extérieur du continent. Selon le NOPADA, ce sont avant tout la réduction de la dette et l'APD qui apporteront les ressources extérieures requises à court et moyen terme, tandis que les apports de capitaux privés doivent être envisagés plutôt à long terme. Un principe fondamental en matière de flux de capitaux est que l'augmentation des apports de capitaux est inséparable de l'amélioration de la gouvernance. C'est pourquoi la participation aux initiatives en matière de gouvernance économique et politique est une condition préalable indispensable à la participation à l'initiative relative aux flux de capitaux.

(i) Augmenter la mobilisation des ressources internes

145. Pour relever la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, l'Afrique a besoin de mobiliser des ressources supplémentaires. Dans les pays, les ressources proviennent de l'épargne domestique des entreprises et des ménages qui devaient être nettement augmentée. Il faudrait aussi augmenter les revenus fiscaux pour augmenter les recettes publiques tout en rationalisant les dépenses des pouvoirs publics. Les pays d'Afrique perdent une importante partie de l'épargne locale du fait de la fuite des capitaux. C'est une tendance qui ne pourra être renversée que si les ressortissants pensent qu'ils ont intérêt à conserver leurs richesses en Afrique. C'est pourquoi il faut aussi d'urgence créer des conditions favorables aux investissements du secteur privé, local et étranger.

(ii) Initiative au sujet de la dette

146. Le NOPADA vise à obtenir un allègement de la dette qui aille au-delà des niveaux actuels (fondés sur le concept de « viabilité » de la dette) lesquels imposent encore des paiements au titre du service de la dette qui contribuent pour beaucoup au déficit. A long terme, l'objectif du NOPADA est de lier l'allègement de la dette aux résultats mesurés des activités de réduction de la pauvreté. En attendant, les plafonds du service de la dette devraient être fixés au prorata des recettes budgétaires, avec des plafonds différents pour les pays de l'Association internationale de développement (IDA) et les autres. Pour obtenir le maximum d'engagements à des conditions de faveur – allègement de la dette plus APD – dont l'Afrique a besoin, les dirigeants du NOPADA négocieront avec les gouvernements créanciers. Les pays devraient s'adresser aux mécanismes existants d'allègement de la dette – PPTE et Club de Paris – avant d'essayer d'obtenir de l'aide par le biais du NOPADA. L'Initiative au sujet de la dette exigera des pays d'adopter des stratégies convenues de réduction de la pauvreté, des stratégies au sujet de la dette, ainsi que leur participation à l'Initiative en matière de saine gestion économique, afin que ces pays soient en mesure d'absorber ces ressources supplémentaires. En plus d'essayer d'alléger plus encore la dette au moyen de la stratégie transitoire susdite, les dirigeants du NOPADA mettront en place un forum qui permette aux pays d'Afrique d'avoir des échanges d'expériences et de se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette.

147. Actions

- Les chefs d'Etat du NOPADA vont essayer de négocier avec la communauté internationale un accord pour obtenir un allègement plus important de la dette en faveur des pays participant au NOPADA, sur la base des principes illustrés plus hauts ;

- Les dirigeants du NOPADA vont mettre en place un forum où les pays d'Afrique pourront procéder à des échanges d'expérience et se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette. Ils y auront des échanges de vue sur la révision et l'amélioration du processus de PPTE.

(iii) Initiative pour transformer l'APD

148. Le NOPADA vise à obtenir une augmentation des apports d'APD à moyen terme et d'en transformer le système d'acheminement afin que ces ressources puissent être utilisées de manière plus efficace par les pays d'Afrique qui en bénéficient. Le NOPADA créera un Forum sur l'APD où les pays d'Afrique pourront mettre au point une prise de position commune sur la transformation de l'APD, avoir des pourparlers avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et d'autres bailleurs de fonds pour rédiger une charte qui serve de base au partenariat pour le Page 41 développement. Aux termes de cette charte, la participation à l'Initiative en faveur d'une saine gestion économique sera une condition préalable pour améliorer la capacité des pays d'Afrique à tirer parti de l'augmentation des apports d'APD ; la charte proposera un mécanisme complémentaire indépendant d'évaluation, chargé d'assurer le suivi de la performance des bailleurs de fonds. Le NOPADA appuiera la mise en place d'un Groupe d'étude sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) qui travaillera de concert avec la Banque mondiale et le FMI au sujet de ce processus.

149. Actions

- Créer, en contrepartie au CAD de l'OCDE, un Forum de l'APD qui permette aux pays d'Afrique de mettre au point une prise de position commune sur la transformation de l'APD ;
- Par le biais du Forum sur l'APD, négocier avec les institutions donatrices l'institution d'une charte du partenariat pour le développement dans laquelle seraient inscrits tous les principes décrits plus haut ;
- Appuyer les efforts de la CEA pour la mise en place d'un Groupe d'étude sur le DRSP ;
- Mettre en place un mécanisme indépendant chargé d'évaluer les performances des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires.

(iv) Initiative pour les apports de capitaux privés

150. Le NOPADA vise à augmenter les apports de capitaux privés venant de l'extérieur de l'Afrique, pour en faire un moyen durable essentiel à long terme afin de combler les déficits.

151. La première des priorités sera de s'attaquer à la perception de l'Afrique par les investisseurs comme étant un continent à « haut risque » du fait de l'insécurité des droits de propriété et des insuffisances des réglementations et des marchés. Plusieurs éléments du NOPADA vont contribuer à diminuer ces risques progressivement, notamment les initiatives relatives au maintien de la paix et de la sécurité, à la bonne gouvernance politique et économique, à l'amélioration des infrastructures et à la réduction de la pauvreté. Parmi les mécanismes transitoires destinés à Page 42 minimiser les risques devraient figurer des plans de garantie des crédits et la consolidation des cadres réglementaires et législatifs relatifs aux investissements.

- La priorité suivante sera de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en partenariat public/privé par le truchement de la Banque africaine de développement et des banques régionales de développement, afin d'aider les pouvoirs publics, aux niveaux local et national, à structurer et réglementer les transactions concernant les infrastructures et les services sociaux.
- La troisième priorité sera de promouvoir l'amélioration des marchés financiers domestiques, leur harmonisation et leur intégration par-delà les frontières, grâce à une Equipe de travail chargée de l'intégration des marchés financiers qui commencera par mettre l'accent sur la législation et la réglementation des régimes financiers.

152. Actions

- Mettre en place une équipe de travail chargée de l'audit des législations et réglementations portant sur les investissements afin d'en réduire les risques et d'en assurer l'harmonisation en Afrique ;
- Effectuer une étude d'évaluation des besoins et de faisabilité à propos des instruments financiers en vue de minimiser les risques associés à la conduite des affaires en Afrique ;
- Engager une initiative pour améliorer les capacités des pays de mettre en place des partenariats entre secteur privé et pouvoirs publics ;
- Créer une Equipe de travail sur l'intégration des marchés financiers qui permettra d'accélérer ladite intégration en mettant en place des cadres législatifs et réglementaires compétitifs sur le plan international et en créant une plate-forme unique pour les affaires en Afrique ;
- Il va néanmoins être aussi important, en particulier à court et moyen termes, d'obtenir des ressources Page 43 supplémentaires en APD et la réduction de la dette. Plus d'APD serait nécessaire pour permettre aux pays les

moins avancés d'atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier en matière d'enseignement primaire, de santé et d'éradication de la pauvreté. Réduire plus encore la dette est aussi crucial. L'Initiative améliorée pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE) impose encore à de nombreux pays en bénéficiant un très lourd fardeau d'endettement, compte tenu de la nécessité de consacrer plus de ressources à la réduction de la pauvreté. De plus, certains pays qui ne bénéficient pas de cette Initiative auraient besoin que leur dette soit réduite pour pouvoir consacrer des ressources à la lutte contre la pauvreté.

C2. Initiative pour l'accès aux marchés

(i) Diversification de la production

153. Les économies africaines sont vulnérables parce qu'elles dépendent de produits primaires et de secteurs fondés sur les ressources et que leurs exportations sont peu nombreuses. Il faudrait d'urgence diversifier la production et cela devrait logiquement se faire pour commencer à partir de la base de la production africaine actuelle, à savoir les ressources naturelles du continent. Il faut augmenter la valeur ajoutée dans les agroindustries et dans l'enrichissement des minerais et développer plus avant la production de biens d'équipement, grâce à une stratégie de diversification économique fondée sur des liaisons intersectorielles. Il faut appuyer les entreprises privées, aussi bien les micro-entreprises du secteur informel que les petites et moyennes manufactures, principaux moteurs de croissance et de développement. Les pouvoirs publics doivent supprimer les obstacles aux affaires et encourager les talents créatifs des entrepreneurs africains.

(ii) Agriculture

154. Objectifs

- Améliorer la productivité de l'agriculture en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices ;
- Assurer la sécurité alimentaire pour tous et accroître l'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates ;
- Promouvoir des mesures pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et encourager des méthodes de production qui soient écologiquement durables ;
- Intégrer les pauvres ruraux à l'économie de marché et leur fournir un meilleur accès aux marchés à l'exportation ;

- Transformer l'Afrique en exportateur net de produits agricoles ;
- Jouer un rôle stratégique prédominant dans le domaine des sciences agricoles et du développement de la technologie.

155. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Relever la sécurité de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture en mettant sur pied des dispositifs d'irrigation à petite échelle, en améliorant la gestion des ressources en eau au niveau local et en accroissant l'échange de l'information et du savoir-faire technique avec la communauté internationale ;
- Améliorer la sécurité du régime foncier, traditionnel et moderne, et promouvoir les réformes foncières nécessaires ;
- Encourager la sécurité alimentaire au niveau régional, sous-régional, national et au niveau des ménages en assurant et gérant l'accroissement de la production, du transport, du stockage et de la commercialisation des cultures alimentaires, de la production animale et de la pêche. Accorder, ce faisant, une attention particulière aux besoins des pauvres, et mettre sur pied des systèmes d'alerte précoce pour surveiller la sécheresse et la production agricole ;
- Améliorer les mécanismes de crédit et de financement agricole ainsi que l'accès au crédit des petits exploitants et des agricultrices
- Réduire la prépondérance des dépenses publiques dans les zones urbaines en Afrique en transférant des ressources des activités urbaines aux activités rurales.

Au niveau international :

- Mettre au point de nouveaux systèmes de partenariat pour des projets agricoles particuliers de grande envergure afin de combattre la saturation des bailleurs de fonds ;
- Obtenir l'aide de pays en développement pour permettre à l'Afrique de mener et de développer ses propres capacités de recherche-développement dans le domaine de l'agriculture ;
- Promouvoir l'accès des produits alimentaires et agricoles d'Afrique et, en particulier, des produits transformés aux marchés internationaux en améliorant la qualité de ces produits pour qu'ils répondent aux normes de ces marchés ;
- Soutenir la création de réseaux africains avec des partenaires extérieurs dans les domaines de la technologie et du savoir-faire agricoles, des services de vulgarisation et des infrastructures rurales ;

- Appuyer les investissements dans la recherche dans les domaines des cultures à grand rendement et des méthodes de conservation et de stockage durables ;
- Fournir un appui afin de consolider les capacités nationales et régionales dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, y compris les réglementations sanitaires et les autres réglementations sur la commercialisation des produits agricoles.

(iii) Industries extractives

156. Objectifs

- Améliorer la qualité des informations sur les ressources minières ;
- Mettre en place un cadre réglementaire favorable au développement des industries extractives ;
- Instituer des pratiques exemplaires pour assurer l'efficacité de l'extraction des ressources minières et de minerais de qualité supérieure.

157. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Harmoniser les politiques et réglementations pour se conformer aux niveaux minimums convenus en matière d'exploitation ;
- Harmoniser les engagements en vue de diminuer
- Harmoniser les sources d'information sur les
- Collaborer plus intensément pour le partage des constamment la perception de risques associés aux investissements en Afrique ; opportunités d'investissements ; connaissances sur les ressources naturelles et les moyens d'augmenter la valeur ajoutée ;
- Respecter les conditions d'apports en valeur ajoutée (enrichissement) dans les investissements destinés au secteur minier en Afrique ;
- Créer une Ecole africaine des mines (qui offre enseignement, formation et qualification à tous les niveaux). Ceci pourrait se faire en assurant la
- collaboration entre des écoles existantes.

(iv) Manufacture

158. Objectifs

- Relever la production, la compétitivité et la diversification du secteur domestique privé, en particulier dans les sous-secteurs de l'agro-

industrie, des mines et des manufactures, là où s'offrent des possibilités d'exportations et de création d'emplois ;

- Créer dans les pays d'Afrique des offices nationaux des normes ;
- Harmoniser les réglementations techniques des pays d'Afrique.

159. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Créer de nouvelles industries ou moderniser celles qui existent dans les pays d'Afrique qui jouissent d'avantages comparatifs, notamment pour les agro-industries, la production d'énergie et les industries dépendant des ressources minières ;
- Devenir membres des organes normatifs internationaux pertinents. Une participation active de l'Afrique lui permettrait d'y mieux faire entendre sa voix et d'assurer une contribution véritable des industries africaines à la formulation des normes internationales. Cela assurerait aussi le transfert des copyrights des normes internationales aux offices nationaux des normes ;
- Mettre en place des institutions nationales de métrologie en liaison avec le système international de métrologie. Ceci resterait toujours la responsabilité des pouvoirs publics ;
- Faire en sorte que des laboratoires d'essais et des organismes de délivrance de certificats soient mis en place pour faire respecter les réglementations techniques nationales pertinentes. Ces institutions devraient être mises en place le plus rapidement possible là où il n'en existe pas encore ;
- Mettre en place une infrastructure d'agrément semblable à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui soit acceptée par la communauté internationale. Une telle infrastructure pourrait être nationale dans les pays où l'industrie est suffisamment solide pour s'en charger ou bien l'on pourrait envisager des structures régionales. Il faudrait consacrer des fonds adéquats pour devenir membres des structures internationales telles que le Forum d'accréditation internationale et la Commission internationale de l'électrotechnique (CIE).
- Faire assurer la reconnaissance réciproque des résultats des essais et des certificats délivrés par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique. En général, cela n'est possible que si l'on a mis en place Page 48 des cadres normatifs, des réglementations techniques, des mesures de métrologie et d'agrément et que l'on peut démontrer qu'ils remplissent les critères internationaux.

Au niveau international :

- Faciliter, en créant divers mécanismes dont des associations d'hommes d'affaires, les échanges d'informations entre les entreprises d'Afrique et celles de l'extérieur du continent pour viser la mise en place de co-entreprises et d'accords de sous-traitance ;
- Aider à consolider les institutions africaines de formation en matière de développement industriel, en particulier en favorisant l'établissement de réseaux avec des partenaires internationaux ;
- Promouvoir les transferts de technologies nouvelles et appropriées vers les pays d'Afrique ;
- Mettre au point et faire accepter des pratiques exemplaires en matière de réglementations techniques qui remplissent les critères de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce (OTC) tout en répondant aux besoins de l'Afrique. Les réglementations techniques des pays développés sont marquées par le passé et souvent inutilement compliquées pour de nombreux pays d'Afrique ;
- Créer des offices des normes offrant aux industries et aux pouvoirs publics les informations requises sur les normes nationales, régionales et internationales pour faciliter l'accès aux marchés. Ces centres devraient être reliés aux autres institutions semblables existantes aux niveaux national, régional et international et pourraient aussi servir de points d'information nationale pour l'Accord de l'OMC sur les OTC ;
- Assurer la formulation de normes nationales et régionales appropriées en instituant des comités techniques qui représentent de façon appropriée les parties prenantes du pays et faire en sorte que ces comités soient gérés conformément aux directives de l'ISO et aux exigences de l'Accord de l'OMC sur les OTC .

(v) Tourisme

160. Objectifs

- Repérer aux niveaux national et sous-régional les projets-clés pouvant avoir d'importants effets de percolation et contribuer à l'intégration économique interrégionale ;
- Mettre au point une stratégie régionale de marketing ;
- Créer une capacité de recherche sur le tourisme et les statistiques touristiques ;
- Promouvoir les partenariats semblables à ceux formés dans le cadre d'organes sous-régionaux

tels que l'Organisation régionale du tourisme en Afrique australe (RETOSA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC.

161. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Forger des relations de coopération qui permettent de tirer parti d'un partage des connaissances tout en offrant une base aux autres pays souhaitant s'engager dans des activités relevant du tourisme ;
- Offrir aux peuples d'Afrique la possibilité de participer activement à des projets durables de tourisme au niveau des communautés ;
- Donner la priorité à la sécurité et à la sûreté des consommateurs ;
- Commercialiser les produits touristiques africains,
- comme le tourisme d'aventure, l'écotourisme et le tourisme culturel ;
- Assurer une meilleure coordination des initiatives régionales de tourisme en Afrique pour multiplier les produits et en assurer la diversité ;
- Tirer le meilleur parti possible de la forte demande inter-régionale d'activités touristiques en concevant des campagnes de marketing spécialisées et taillées sur mesure pour les consommateurs.

(vi) Services

162. Les services peuvent constituer des activités très importantes pour les pays africains, en particulier ceux qui sont bien équipés dans le domaine des TIC (téléservices).

(vii) Promotion du secteur privé

163. Objectifs

- Créer un environnement sain et favorable aux activités du secteur privé, en mettant surtout l'accent sur les entrepreneurs locaux ;
- Favoriser les investissements étrangers directs et les
- échanges commerciaux, en mettant l'accent sur les exportations ;
- Développer les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur informel.

164. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Prendre des mesures pour améliorer les capacités du secteur privé dans les domaines de l'esprit d'entreprise, de la gestion et des techniques en appuyant l'acquisition de technologies, les améliorations de la production, la formation et le développement des compétences ;
- Consolider les chambres de commerce, les associations commerciales et professionnelles ainsi que leurs réseaux régionaux ;
- Organiser le dialogue entre pouvoirs publics et secteur privé pour mettre au point une vision commune de stratégie du développement économique et supprimer les obstacles au développement du secteur privé ;
- Renforcer et encourager la croissance des microindustries, des petites et moyennes industries, grâce à un soutien technique adéquat des institutions de service et de la société civile et améliorer leur accès à des capitaux en consolidant les programmes de micro-financement, tout particulièrement en faveur des femmes entrepreneurs. Au niveau international :
- Promouvoir des programmes de développement de l'esprit d'entreprise pour assister des entreprises africaines ;
- Offrir une assistance technique pour contribuer à la mise en place de réglementations appropriées et à la promotion de petites et moyennes entreprises et de micro-entreprises et de programmes de micro-financement pour le secteur privé africain.

(viii) Promotion des exportations de l'Afrique

165. Objectifs

- Améliorer les procédures douanières et les programmes de drawback ;
- S'attaquer aux barrières au commerce international en relevant les normes ;
- Augmenter le commerce intra-régional en favorisant les contacts entre les entreprises africaines de part et d'autre des frontières ;
- Changer l'image négative de l'Afrique en apportant des solutions aux conflits et en faisant le marketing du continent ;
- Remédier aux pénuries de compétences à court terme en donnant des encouragements appropriés et en assurant la formation au niveau des entreprises.

166. Actions

Au niveau de l'Afrique :

- Promouvoir le commerce intra-africain afin que les pays d'Afrique se procurent sur le

continent des importations qui provenaient jusqu'à présent du reste du monde ;

- Créer des mécanismes et institutions de marketing pour mettre au point des stratégies de commercialisation des produits africains ;
 - Faire connaître les sociétés africaines d'importation et d'exportation et leurs produits, notamment grâce à des foires expositions commerciales ;
 - Réduire les coûts des opérations et des transactions ;
 - Promouvoir et améliorer les accords commerciaux régionaux, libéraliser plus avant le commerce interrégional et harmoniser les règles d'origine, les tarifs douaniers et les normes des produits ;
 - Réduire les droits de douane sur les exportations. Au niveau international :
- Négocier des mesures et accords de facilitation pour améliorer l'accès des produits africains aux marchés du monde entier ;
 - Encourager les investissements étrangers directs ;
 - Aider à consolider les capacités du secteur privé tout en renforçant les capacités nationales et sousrégionales en matière de négociations commerciales, de mise en application des règles de l'OMC et pour identifier et exploiter les nouvelles possibilités d'échanges commerciaux issues du système commercial multilatéral ;
 - Les chefs d'Etat doivent assurer une participation active aux échanges commerciaux mondiaux, gérés sous les auspices de l'OMC depuis 1995. Si un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales commence, il devra tenir compte des préoccupations, besoins et intérêts du continent africain et les inscrire dans les règles futures de l'OMC.

167. La participation au système commercial mondial permettra :

- d'assurer aux exportations de l'Afrique un accès aux marchés ouvert, prévisible et diversifié sur le plan géographique;
- d'offrir une tribune où les pays en développement puissent collectivement exiger des pays développés des ajustements structurels dans les industries pour lesquelles le monde en développement dispose actuellement d'un avantage comparatif naturel;
- de faire de la transparence et de la prévisibilité des conditions préalables indispensables à l'augmentation des investissements, ce qui permettrait d'améliorer les capacités d'offre et

de multiplier les bénéfices provenant des accès existants aux marchés ;

- d'apporter une assistance et un appui techniques pour améliorer les capacités institutionnelles des Etats africains à tirer parti de l'OMC et à conduire des négociations commerciales multilatérales.

168. En plus d'un soutien d'ordre général à l'OMC, les chefs d'Etat africains doivent déterminer des domaines stratégiques d'intervention et consolider, avec l'aide de la communauté internationale, la contribution du commerce au redressement du continent. Il s'agirait notamment :

- de repérer les domaines d'exportation essentiels dans lesquels l'offre est gravement entravée ;
- de diversifier la production et les exportations en particulier dans les domaines existants et potentiels dans lesquels le continent a un avantage comparatif, compte tenu de la nécessité de relever la valeur ajoutée de la production ;
- d'évaluer les possibilités de libéraliser plus avant le secteur des manufactures, vu que les marchés donnent essentiellement accès aux secteurs à faible valeur ajoutée et entravent les activités à forte valeur ajoutée dont le potentiel est le plus important pour la croissance économique;
- de raviver l'action politique des pays d'Afrique afin d'intensifier et d'approfondir les diverses initiatives d'intégration prises dans tout le continent, ce pourquoi il faudrait envisager les possibilités suivantes : (1) un régime continental discrétionnaire de préférences commerciales pour le commerce intra-africain; (2) l'alignement des politiques commerciales et industrielles nationales et régionales pour augmenter les possibilités d'échanges intra-industries indispensables à la durabilité des accords économiques régionaux.

169. Les chefs d'Etat doivent agir pour :

- obtenir et stabiliser le traitement préférentiel consenti par les principaux partenaires des pays développés (comme le Système généralisé de préférence (SGP), l'Accord de Cotonou, l'Initiative Tout sauf des armes et l'AGOA, Loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique) ;
- faire en sorte que la libéralisation multilatérale future n'affecte pas les marges préférentielles offertes par ces arrangements ;
- repérer leurs faiblesses en termes de conception et mise en application et y remédier.

(ix) Elimination des barrières non tarifaires

170. Les dirigeants africains sont persuadés qu'il serait crucial d'améliorer l'accès aux marchés des pays industrialisés des produits pour lesquels l'Afrique est compétitive. Malgré les nettes améliorations en fait de diminution des droits de douanes ces dernières années, il subsiste d'importantes exonérations tarifaires et des barrières non tarifaires qui constituent des obstacles majeurs.

Tout progrès dans ce domaine améliorerait énormément la croissance économique et la diversification de la production et des exportations de l'Afrique. On réduirait ainsi la dépendance vis-à-vis de l'APD et les projets 'infrastructures seraient rendus plus viables du fait de l'accélération de l'activité économique.

VI. UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL

171. L'Afrique reconnaît l'injustice historique séculaire et le besoin d'y remédier. Cependant, le partenariat enjoint que des efforts combinés améliorent la qualité de la vie des peuples d'Afrique aussi rapidement que possible. L'Afrique et ses partenaires partagent des responsabilités dans ce domaine dont ils peuvent retirer des bénéfices mutuels.

172. La révolution technologique mondiale nécessite une base croissante de ressources, une sphère de marchés de plus en plus grande, de nouvelles frontières d'efforts scientifiques, une capacité collective de sagesse humaine et un système écologique bien géré. Nous sommes conscients qu'une grande partie des ressources minérales et des autres ressources matérielles de l'Afrique sont des intrants essentiels dans les processus de production des pays développés.

173. En plus de cette base de ressources indispensables, l'Afrique offre un marché vaste et croissant aux producteurs de par le monde. Une Afrique se développant, avec des effectifs accrus de travailleurs employés et qualifiés et une classe moyenne en plein essor, constituerait un marché en pleine expansion pour les produits manufacturés, les produits intermédiaires et les services au niveau mondial.

174. En même temps, l'Afrique offre de grandes occasions d'investissements. Le NOPADA crée des possibilités d'efforts internationaux conjoints pour le développement des infrastructures, en particulier pour l'informatique et la télématique et pour les transports.

175. L'Afrique fournit également des perspectives de partenariats créatifs entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'enrichissement des minerais, des industries agricoles, du tourisme,

du développement des ressources humaines et pour relever les défis de la rénovation urbaine et du développement rural.

176. En outre, la biodiversité de l'Afrique, y compris la richesse de sa flore et de sa faune et les forêts tropicales, est une ressource mondiale importante pour lutter contre la dégradation de l'environnement causée par l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique ainsi que par la pollution de l'air et de l'eau par les émissions industrielles et les effluents toxiques.

177. L'expansion des possibilités dans le domaine de l'éducation et dans d'autres domaines en Afrique accroîtrait la contribution du continent à la science, à la technologie et à la culture au niveau mondial, au profit de toute l'humanité. Après tout, la science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Les fossiles, les objets fabriqués, les œuvres artistiques et les vestiges d'anciens villages humains peuvent être trouvés d'un bout à l'autre de l'Afrique et y fournissent une preuve matérielle de l'émergence de l'homo sapiens et de l'évolution de l'humanité.

178. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité des peuples d'Afrique et de leur confiance en eux-mêmes, il est nécessaire que cela soit compris et apprécié par les Africains eux-mêmes. Dans le même esprit, le statut de l'Afrique en tant que lieu de naissance de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous ses peuples.

179. Le riche héritage culturel de l'Afrique se reflète dans l'artisanat du passé, dans sa littérature, ses philosophies, son art et sa musique. Tout cela devrait servir à la fois à consolider la fierté des Africains au sujet de leur propre humanité et à confirmer l'humanité commune des peuples du monde.

180. L'un des fondements du NOPADA est l'expansion des frontières démocratiques et l'approfondissement de la culture des droits de l'homme. Une Afrique démocratique deviendra l'un des piliers de la démocratie, des droits de l'homme et de la tolérance au niveau mondial. Les ressources mondiales actuellement consacrées à la résolution de conflits civils et inter-états pourraient ainsi servir à financer des projets plus gratifiants.

181. Le contraire d'une telle initiative, l'effondrement de davantage d'Etats africains, est une menace non seulement pour les Africains mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. En ce qui concerne les pays industrialisés, le développement en Afrique réduira les niveaux d'exclusion sociale mondiale et minimisera une source potentielle majeure d'instabilité sociale au niveau mondial.

182. L'Afrique s'engage à développer et consolider les partenariats Sud-Sud.

Instaurer de nouvelles relations avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales

183. Un élément critique pour que les Africains puissent prendre la responsabilité de l'avenir du continent est la nécessité de négocier de nouvelles relations avec ses partenaires pour le développement. La façon dont l'aide au développement est acheminée est extrêmement problématique pour les pays en développement. La nécessité de négocier séparément avec les bailleurs de fonds appuyant le même secteur ou programme et de leur rendre compte individuellement est aussi gênante qu'inefficace. Les conditions imposées à l'aide au développement suscitent des inefficacités supplémentaires. L'on souhaite établir une nouvelle relation dont le point de départ soit les programmes nationaux. Une telle relation établirait des cibles de performances et des normes dont conviendraient ensemble bailleur de fonds et bénéficiaire. On pourrait citer de nombreux exemples démontrant clairement que l'échec d'un projet n'est pas seulement dû à une mauvaise performance du bénéficiaire mais aussi à de mauvais conseils des bailleurs de fonds.

184. Les divers partenariats entre l'Afrique et les pays industrialisés d'une part et les institutions multilatérales d'autre part devront être maintenus. Les partenariats dont il est question sont notamment : le Nouvel Ordre du jour des Nations unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ; le Plan d'action Union européenne

- Afrique du Caire ; le Partenariat stratégique de la Banque mondiale pour l'Afrique ; le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Fonds monétaire international (FMI) ; le Plan d'action de Tokyo sur l'initiative du Japon ; la Loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique et le tout récent Nouveau contrat mondial de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).
- L'objectif sera une rationalisation qui assure que chaque partenariat rapporte de véritables avantages.

185. Les dirigeants africains envisagent les responsabilités et obligations suivantes pour les pays développés et les institutions multilatérales :

- Apporter un soutien matériel aux mécanismes et processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique, ainsi qu'aux initiatives de maintien de la paix ;
- Accélérer la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, en conjonction avec les

programmes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté pour lesquels le Partenariat stratégique pour l'Afrique et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté constituent des bases importantes ;

- Améliorer les stratégies d'allègement de la dette pour les pays à revenus moyens ;
- Renverser la tendance à la diminution des apports d'APD à l'Afrique et aux autres pays en développement en réalisant la cible d'une APD équivalente à 0,7 pour cent du produit national brut (PNB) de chacun des pays développés dans un délai à court terme dont il faudrait convenir. Cette aide accrue devrait servir à compléter les fonds libérés par la réduction de la dette pour accélérer la lutte contre la pauvreté ;
- Traduire en engagements concrets les stratégies internationales adoptées en matière d'éducation et de santé ;
- Faciliter l'instauration de partenariats entre les Etats, les sociétés pharmaceutiques internationales et les organisations de la société civile pour faciliter et accélérer l'accès des Africains souffrant de maladies infectieuses aux médicaments idoines ;
- Assurer aux produits des pays en développement l'accès aux marchés des pays développés au moyen d'initiatives bilatérales et négocier en faveur des pays d'Afrique des conditions plus équitables dans le cadre des accords multilatéraux de l'OMC ;
- S'efforcer avec les dirigeants africains d'encourager les investissements du secteur privé des pays développés en Afrique, notamment par la mise en place de mécanismes d'assurance et d'instruments financiers qui contribuent à diminuer les primes de risque en matière d'investissement en Afrique ;
- Relever les normes de protection des consommateurs eu égard aux exportations des pays développés vers les pays en développement aux mêmes niveaux que ceux qui s'appliquent sur les marchés domestiques des pays développés ;
- Faire en sorte que la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales de financement du développement apportent des investissements aux projets cruciaux d'infrastructures économiques, pour faciliter et appuyer la participation du secteur privé ;
- Offrir un soutien technique pour accélérer la mise en œuvre du programme d'action, notamment la consolidation des capacités de l'Afrique pour la planification et la gestion du développement, les réglementations en matière de finances et d'infrastructures, la comptabilité et l'audit ainsi que la conception, la construction et la gestion des infrastructures ;

- Appuyer les réformes à la gouvernance des institutions financières multilatérales pour qu'elles tiennent mieux compte des besoins et des préoccupations des pays d'Afrique en particulier ;
- Mettre en place des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption et s'engager à rendre à l'Afrique tous les gains provenant de ces pratiques.

VII. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

186. Conscients de la nécessité d'établir un ordre des priorités, les Présidents qui ont pris l'initiative proposent de réaliser le plus rapidement possible, en collaboration avec les partenaires en développement, les programmes suivants :

- Maladies transmissibles - VIH/SIDA, paludisme et tuberculose ;
- Technologie de l'information et de la communication ;
- Réduction de la dette ;
- Accès aux marchés.

187. Diverses institutions internationales de partenariat ont déjà engagé des travaux sur tous ces programmes, mais il faut y consolider la participation et le leadership de l'Afrique pour en assurer une meilleure réalisation. Nous estimons que tous ces aspects pourraient permettre d'accélérer la régénération du continent. (Des propositions détaillées sur chaque programme ont été regroupées en annexe).
Projets

188. Tout en étant conscients des dangers qu'aborder le développement au moyen de projets risque de poser, les initiateurs du NOPADA proposent un certain nombre de projets indispensables au développement régional intégré que conçoit le NOPADA. Ces projets devraient non seulement consolider les programmes nationaux et régionaux de développement mais aussi contribuer énormément au démarrage rapide de la revitalisation du continent.

189. Les projets présentés ci-après ne servent qu'à illustration. Une liste détaillée de projets se trouve sur le cybersite du NOPADA (www.mapstrategy.com)

(i) Agriculture

190. Elargir la portée et les opérations du plan d'action pour la gestion intégrée des terres et des ressources en eau de l'Afrique : Ce projet porte sur la maintenance et la revalorisation des fragiles ressources naturelles agricoles de l'Afrique. De nombreux gouvernements africains ont déjà engagé des initiatives dans le cadre

de ce programme. Les partenaires sont notamment le fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la FAO et des bailleurs de fonds bilatéraux.

191. Consolider et renouveler les capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation agricole en Afrique : Ce projet porte sur la revalorisation des infrastructures et des institutions de soutien à l'agriculture en Afrique. Les innovations technologiques et leur diffusion offrent d'immenses possibilités d'accélération de la production et de la productivité agricole, mais le continent n'a pas suffisamment de capacités de recherche pour faire d'importants progrès. Les principaux acteurs de ce projet sont le Forum pour la recherche agricole en Afrique, la Banque mondiale, la FAO et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

(ii) Promotion du secteur privé

192. L'expérience acquise de par le monde indique qu'un des meilleurs moyens de promouvoir les entreprises dans les domaines fortement novateurs est de créer des Pépinières d'entreprises. Le projet formulera les directives et politiques requises pour la mise en place de ces pépinières dans chaque pays, en tirant parti de l'expérience et des pratiques exemplaires internationales, mais en les adaptant aux besoins et à la conjoncture de l'Afrique.

(iii) Infrastructures et intégration régionale

193. L'on a identifié, dans le processus de mise en place du NOPADA, de nombreux projets d'énergie, de transport et d'adduction d'eau cruciaux pour le développement intégré de l'Afrique. Il faudrait des fonds pour ces projets qui en sont à divers stades de mise au point. Il faudra ensuite en accélérer l'exécution en collaboration avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales.

194. Les Présidents qui ont lancé l'Initiative estiment qu'à moins que l'on ne s'occupe des infrastructures sur la base d'une planification tenant compte du développement régional intégré, le renouveau du continent ne pourra jamais démarrer. L'on exhorte donc la communauté internationale à s'associer à l'Afrique pour accélérer la mise en place de ces infrastructures. (Voir le détail des projets d'infrastructures sur le cybersite du NOPADA : (www.mapstrategy.com)).

Evaluation des besoins

195. Pour déterminer les mesures à prendre dans les secteurs prioritaires, il faudra faire une étude d'évaluation des besoins, allant du niveau national, au niveau sous-régional et continental. Il s'agira d'évaluer les besoins dans les cinq secteurs prioritaires en termes de structures et d'effectifs.

196. L'évaluation des besoins sectoriels sous - régionaux se fera sur la base de l'évaluation des besoins nationaux. L'on propose que les experts et ministres de chaque sous-secteur se réunissent dans l'une des capitales de la sous-région. Pour chaque secteur, il faudra réunir les données de chaque pays et s'en servir afin de mettre au point le plan sectoriel sous-régional. Lorsque les besoins sectoriels sous-régionaux auront été évalués dans les cinq secteurs, ils pourront être regroupés pour évaluer les besoins d'ensemble de la sous-région.

197. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas simplement d'additionner les besoins sous-régionaux sectoriels, il faut commencer par avoir une perspective sous-régionale pour aboutir à au moins deux nouveaux éléments :

- Les besoins spécifiques de la sous -région perçus comme un espace unique en réunissant tous les pays ; les routes et voies ferrées par exemple ne devraient pas être conçues dans une perspective nationale mais plutôt sous-
- Les besoins devraient être rationalisés sur une base sous-régionale; par exemple les universités devraient être réparties dans une perspective territoriale sous-régionale.
- Finalement, les besoins du continent seront évalués dans les cinq secteurs considérés comme prioritaires en fonction des plans sous-régionaux d'ensemble. On trouvera des détails sur le cybersite du NOPADA (www.mapstrategy.com)

Mécanisme directeur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

198. Les chefs d'Etat initiateurs indiqueront à l'Union africaine quel serait le mécanisme approprié de mise en œuvre du NOPADA.

199. Ce mécanisme aura besoin d'un soutien technique de base en matière de recherche et de formulation de politiques.

Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en oeuvre

200. Un Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre, composé des cinq chefs d'Etat initiateurs du NOPADA, plus dix autres (à raison de deux par région), sera mis sur pied pour veiller à la mise en œuvre de l'Initiative.

201. Le Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre aura les fonctions suivantes :

- Déterminer quelles sont les questions stratégiques qui doivent faire l'objet de recherche, de planification et de direction au niveau du continent ;
- Mettre en place les mécanismes d'évaluation rétrospective des progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles convenues d'un commun accord et du respect des normes acceptées par tous ;
- Examiner les progrès accomplis dans l'exécution des décisions prises afin de prendre les mesures idoines pour surmonter tout problème ou rattraper tout retard.

VIII. Conclusion

202. Le NOPADA a pour objectif de consolider la démocratie et la saine gestion économique du continent. Les dirigeants africains s'y engagent envers les peuples d'Afrique et le reste du monde à œuvrer de concert pour reconstruire le continent. Ils promettent de promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie, une saine gestion économique et un développement axé sur les êtres humains et s'engagent à être mutuellement responsables en vertu des accords contenus dans le programme.

203. En proposant cette association, l'Afrique reconnaît qu'elle détient la clé de son propre développement. Nous proclamons que le NOPADA offre aux pays développés du monde une occasion historique d'établir avec l'Afrique un véritable partenariat fondé sur des intérêts mutuels, des engagements communs et des accords contraignants.

204. L'adoption de la stratégie de développement esquissée à grand trait ci-dessus ainsi que d'un programme d'action détaillé marquera le début d'une nouvelle phase de partenariat et de coopération entre l'Afrique et le monde développé. Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre

205. En réalisant les promesses qui y sont contenues, le présent programme devra permettre à l'enfant africain émacié d'espérer qu'en vérité le 21ème siècle sera bel et bien le siècle de la renaissance de l'Afrique.

Abuja (Nigeria), octobre 2001